

AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT WASHINGTON, D C 20523 <b>BIBLIOGRAPHIC INPUT SHEET</b>	<b>FOR AID USE ONLY</b> BATCH 82
---	-------------------------------------

1. SUBJECT CLASSIFICATION	A. PRIMARY Food production and nutrition	AE70-0000-G190
	B. SECONDARY Distribution and marketing—West Africa	

2. TITLE AND SUBTITLE  
Marketing, price policy and storage of food grains in the Sahel: La Gambie

3. AUTHOR(S)  
(101) Mich.Univ. Ctr.for Research on Economic Development

4. DOCUMENT DATE 1977	5. NUMBER OF PAGES <del>113p.</del> 117p.	6. ARC NUMBER ARC
--------------------------	--	----------------------

7. REFERENCE ORGANIZATION NAME AND ADDRESS  
Mich.

8. SUPPLEMENTARY NOTES (*Sponsoring Organization, Publishers, Availability*)  
(In English and French; English, 99p.:PN-AAF-403)  
(Complete country studies available; English, 666p.:PN-AAF-399; French, 760p.:PN-AAF-400)

9. ABSTRACT

10. CONTROL NUMBER FN-AAF-404	11. PRICE OF DOCUMENT
12. DESCRIPTORS Africa Gambia Grain crops Price policy	13. PROJECT NUMBER
	14. CONTRACT NUMBER AID/afr-C-1143 GTS
	15. TYPE OF DOCUMENT
Sahel Storage	

THIS DOCUMENT HAS BEEN EVALUATED AS SUBSTANDARD COPY FOR ROUTINE REPRODUCTION. EFFORTS IN AID/W TO OBTAIN A MORE ACCEPTABLE COPY OF THE DOCUMENT HAVE NOT BEEN SUCCESSFUL. DESPITE THIS DISADVANTAGE, WE HAVE CHOSEN TO REPRODUCE THE DOCUMENT BECAUSE OF THE SUBJECT TREATED AND TO MAKE THE DISCERNIBLE INFORMATION AVAILABLE.

PN-AAF-404  
AID/aFr-C-1143 G-T3

**CILSS**  
**CLUB DU SAHEL**  
**Groupe De Travail Sur La**  
**Commercialisation, La Politique Des Prix**  
**Et Le Stockage**

**COMMERCIALISATION,**  
**POLITIQUE DES PRIX**  
**ET STOCKAGE DES CEREALES**  
**AU SAHEL**

ETUDE DIAGNOSTIQUE

**Tome II: Etudes par Pays**

Réalisée par

CENTER FOR RESEARCH ON ECONOMIC DEVELOPMENT  
UNIVERSITY OF MICHIGAN

Financée par

L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (USAID)

Août 1977

## Préface au Volume II

Etant donné que certains de nos lecteurs pourraient ne pas avoir eu accès au volume précédent, nous nous faisons le devoir, au risque de nous répéter, d'attirer l'attention sur quelques observations d'ordre général faites dans le premier volume. Cette étude a été faite à la demande du C.I.L.S.S./Comité de Travail du Club du Sahel s'intéressant à la Commercialisation des Céréales, à la Politique des Prix et aux Problèmes de Stockage. Au cours de la réunion tenue en juillet 1976 à Dakar, le Comité demanda qu'une étude diagnostique soit faite en vue de rassembler toutes les informations existantes sur la commercialisation, la politique des prix et le stockage, et aussi d'identifier les problèmes majeurs. Cette étude a été entreprise en réponse à cette requête. Elle a été financée par l'Agence de Développement International dans le cadre de son Programme de Développement du Sahel.

Les études sur chaque pays, publiées dans ce volume, ont pour base les informations obtenues au cours des voyages effectués dans les pays concernés, l'étude minutieuse des documents et rapports publiés à la fois par les pays intéressés et les agences d'aide internationale, et enfin les réponses aux questionnaires envoyés dans les pays du C.I.L.S.S. en août 1976.

Les voyages d'étude eurent lieu entre novembre 1976 et février 1977. Dans chacun des pays visités, trois semaines au moins furent consacrées aux travaux de recherche - dans certains cas ce fut presque un mois. Au cours de la première rédaction qui eut lieu à Ann Arbor, le groupe de travail a bénéficié de la présence, encore que de courte durée, du Président du Comité de Travail, Mr. Ibrahima Sy et de Mr. Serge Michailof de la Caisse Centrale de Coopération Economique à Paris. Ajoutons enfin que le rapport final a bénéficié de l'examen des premiers résultats, examen effectué lors de la réunion du Comité de Travail tenue du 16 au 18 mars 1977 à Bruxelles.

Nous tenons à préciser qu'une considérable autonomie fut laissée à chacun des auteurs des rapports. Ils ont bien évidemment suivi une ligne directrice générale et pré-établie. En effet, il a été dressé une longue liste de questions importantes sur lesquelles les chercheurs devaient porter une attention toute particulière. De plus, l'Equipe s'est réunie dix jours durant en Haute Volta, trois des quatre auteurs se sont rendus ensemble au Niger où les questions de détail furent amplement débattues. Ceci a permis de définir une ligne de conduite plus précise qui fut adoptée dans toutes les recherches qui ont suivi. A Ann Arbor nous avons également tenu de nombreuses séances de discussion et chaque rapport préliminaire a été l'objet de nombreuses corrections.

Il n'en reste pas moins vrai que chaque auteur a conservé une liberté totale dans la conduite de l'étude de la région qui lui était confiée. Par conséquent les idées émises dans chaque rapport sont l'expression, dans une certaine mesure, des propres perceptions de son auteur qui en porte toute la responsabilité. Une telle répartition des tâches et donc des responsabilités s'imposait pour plusieurs raisons : (a) la quantité de travail sur le terrain était si importante qu'elle exigeait que chaque membre se spécialise dans une région particulière; il aurait été très difficile pour un ou deux membres du groupe de travail de visiter tous les sept pays du Sahel. (b) l'attribution d'une tâche particulière à un membre a incontestablement un effet motivateur positif. (c) un autre point, et peut être le plus important, est que l'étude d'un système de commercialisation est une tâche si délicate que sa perception est souvent influencée par les opinions préconçues de l'investigateur. Il semblait donc préférable, et même nécessaire, qu'il soit permis à chaque auteur d'exprimer librement son point de vue sur la question - ce qui par ailleurs comporte nécessairement un certain degré de subjectivité. Ceci s'est donc soldé par des différences de vues ou d'intérêts sur certains points - différences qui, il faut le reconnaître, peuvent être aussi dues au fait que les problèmes de commercialisation et de politique des prix se posent de manière différente selon les conditions particulières à chacun des pays sahéliens.

Les auteurs responsables de cette étude sont : Boubacar Bah pour le Mali et la Mauritanie; Elliot Berg pour la Haute Volta : Daniel Kholer pour le Niger et le Tchad; Clark Ross pour le Sénégal et la Gambie. Ont également contribué à cette étude : Aimée Ergas qui a joué en rôle de premier plan dans le travail d'édition; Judy Brooks qui a offert une aide appréciable dans l'étude sur la Haute Volta; Charles Steedman qui a travaillé sur le Mali et la Mauritanie; et Annick Morris qui était responsable de la traduction française. Enfin, Greg Conboy et Bijan Amini ont aidé dans la collecte et le traitement des données statistiques.

Dans cette étude les deux points qui ont particulièrement retenu notre attention, sont la commercialisation et la politique des prix. Dans chacun des rapports, les problèmes liés au stockage sont également discutés mais avec un peu moins d'attention que les deux premiers points. La raison en est que, au début de cette recherche, il nous a été demandé de n'étudier que les problèmes ayant trait à la commercialisation et à la politique des prix. Ceux liés au stockage devaient être confiés à un autre groupe de consultants. Cependant, pour de nombreuses raisons, le Groupe de Travail s'est trouvé

dans l'impossibilité de trouver des consultants désirant travailler sur cette question. Nous avons donc décidé d'étudier également la question du stockage mais, bien évidemment en lui apportant légèrement moins d'attention qu'aux autres.

Enfin, précisons que ceci n'est qu'une étude diagnostique, expression qui n'a pas d'équivalent exact en anglais. Il s'agit d'une étude analytique qui ne fait aucune recommandation en matière de politique économique. Aussi fut-il demandé à chacun des auteurs d'éviter de tirer toute conclusion en cette matière. Cependant, la ligne de démarcation entre fixation d'options possibles ou souhaitables et recommandations en matière de politique à suivre, est assez difficile à établir. Le but précis de cette étude, conformément à la ligne directrice définie par le Comité de Travail, était de dégager des faits : rassembler ceux déjà connus, souligner ceux qui devaient l'être, en vue de permettre et faciliter la délimitation des options possibles, compte tenu des contraintes existantes et la mise en place de politiques économiques plus efficaces. C'est pourquoi le lecteur ne trouvera pas ici de recommandations détaillées et spécifiques sur ce que devrait faire une agence commerciale, telle que l'O.N.C.A.D. ou l'O.P.V.N., comment leur organisation pourrait être rendue plus efficace, ou si oui ou non, et de combien, les prix du sorgho et du mil devraient être augmentés au Mali ou au Niger. Ce sont là des questions qui touchent de beaucoup plus près une étude s'attachant plus particulièrement aux politiques à suivre, qu'à une étude diagnostique, telle celle qui nous a été confiée.

Elliot Berg  
Directeur du Projet

Ann Arbor, Michigan  
Juillet 1977.



LA GAMBIE



## LA GAMBIE - TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Introduction.....	1
II. Céréales: Production Intérieure, Importation et Aide Alimentaire..	6
A. Production Actuelle et Consommation.....	6
B. Analyse de la Culture Nationale.....	14
C. Les Importations Commerciales.....	29
D. L'Assistance Alimentaire Internationale.....	33
III. Les Institutions Gambiennes.....	36
A. Le Ministère de l'Agriculture.....	36
B. Le "Gambia Produce Marketing Board".....	41
C. Le "National Trading Corporation" et la Consommation Rurale....	45
IV. La Politique des Prix et la Consommation.....	47
A. L'Arachide.....	47
B. Le Mil et le Sorgho.....	53
C. Le Riz.....	61
D. Le Maïs.....	67
E. Les Coûts/Avantages de l'Autonomie Alimentaire.....	68
F. Résumé.....	73
V. Le Stockage.....	76
VI. Conclusions.....	83

### APPENDICE

1. L'Usage d'Intrants.....	86
2. Liste des Personnes Contactées et Documentation.....	95
3. Prix des Céréales sur les Principaux Marchés.....	97
4. Calculs de la Rentabilité des Cultures Principales.....	101

La Gambie - Liste des Tableaux inclus dans le Texte

	<u>Page</u>
I Superficie, Production et Rendements pour les Cultures Principales.....	7
II Céréales : Sources d'Approvisionnement.....	8
III Pourcentage des Sources d'Approvisionnement Céréalière.....	9
IV Exigences Mensuelles en Main-d'oeuvre.....	15
V La Production d'Arachide.....	16
VI La Production de Mil.....	19
VII La Production de Sorgho.....	21
VIII La Production de Riz.....	23
IX La Production de Coton.....	27
X La Structure des Prix du Riz.....	32
XI Importations de Riz.....	32
XII L'Assistance Alimentaire.....	33
XIII L'Arachide : Achats Déclarés par les Agents d'Achat en Pourcentage, 1964-65 - 1973-74.....	49
XIV Les Achats d'Arachide Effectués par le GPMB.....	50
XV Les Marges Commerciales de l'Arachide.....	51
XVI Prix de l'Arachide au Producteur et à l'Exportation.....	52
XVII Les Profits Effectués par le GPMB sur l'Arachide.....	52
XVIII Les Prix du Mil et du Sorgho à Banjul.....	57
XIX La Structure du Prix du Mil.....	59
XX La Rentabilité du Mil, du Sorgho et de l'Arachide.....	60
XXI Les Ventes de Riz Importé à Sapu.....	63
XXII Les Prix de Riz à Banjul.....	64
XXIII La Rentabilité du Riz.....	66
XXIV La Rentabilité du Maïs.....	68
XXV Coûts/Avantages de l'Élimination des Importations de Riz...	71
XXVI Les Prix au Producteur.....	74
XXVII La Rentabilité Par Acre.....	74
XXVIII La Capacité de Stockage des Céréales.....	77
XXIX Les Coûts de Stockage.....	81
XXX L'Estimation des Coûts de Transport.....	82

Appendice 1

1. L'Usage d'Intrants.....	86
2. L'Usage de la Culture Attelée.....	86
3. Les Importations d'Engrais.....	87
4. Les Prix des Engrais.....	89

Appendice 3

Prix Mensuels.....	97-100
--------------------	--------

Appendice 4 - Calculs de la Rentabilité des Cultures Principales

1. Les Mils : Suno et Sanyo.....	101
2. Le Riz Pluvial.....	102
3. Riz Marécageux - Pluvial.....	103
4. Le Maïs.....	104

## I. INTRODUCTION

La Gambie, pays dont la faible superficie contraste avec la forte population, est, en dehors de son ouverture sur la mer, entièrement encerclée par le Sénégal. Environ 500.000 habitants occupent 10.400 Kms<sup>2</sup> du territoire, lequel est traversé longitudinalement par le fleuve Gambia. L'économie est fortement orientée vers l'agriculture: la part du secteur agricole dans le PNB s'élève en effet à 50% et celle du secteur primaire à 60%. Le PNB en 1975 était de 184.6 millions Dalasis, soit environ 111 millions de dollars, ce qui équivaut à un PNB de 200 dollars par habitant. A peu près un tiers du PNB provient directement de la production d'arachide. Cette spécialisation très intensive de la production d'arachide s'est faite aux dépens d'autres cultures, et principalement des céréales. Il en résulte que pour plus du tiers de ses besoins céréaliers annuels, la Gambie dépend généralement de sources extérieures (importations commerciales et assistance alimentaire internationale).

La Politique établie du gouvernement consiste à encourager une économie plus diversifiée et, notamment dans le secteur agricole, à augmenter la production locale de mil, sorgho et riz. La spécialisation qui est poursuivie en ce qui concerne la production d'arachide, et qui a pour contrepartie le recours des importations de céréales, est en effet une stratégie comportant quelques risques et dont le succès dépend du rapport des cours internationaux entre l'arachide et les céréales. Du point de vue gambien, tout changement renversant ce rapport de prix entraînerait des coûts économiques évidents.

La vraisemblance d'un tel changement est un facteur critique dans la détermination du taux optimum au-delà duquel la Gambie pourrait décider d'orienter son agriculture de telle sorte qu'elle soit auto-suffisante en céréales. On a accordé beaucoup d'intérêt, dans cette étude, au problème d'ensemble concernant le champ des possibilités qui vont de la continuation d'une production à tendance exportatrice de l'arachide à l'intensification de la production de céréales, plus tournée vers les besoins locaux. Cet intérêt tient à ce qu'il existe un rapport étroit entre ce choix d'une part et les problèmes de prix et de politique commerciale d'autre part. Bien qu'il soit impossible d'intégrer ici une analyse reflétant toutes les interactions, ce rapport explore cependant brièvement la question de savoir quelle pourrait être l'ampleur d'un changement de rapport entre les prix de l'arachide et des céréales qui rendrait la spécialisation dans les exportations d'arachide moins intéressante, économiquement parlant, pour la Gambie.

Pour un certain nombre de raisons, dont le détail est exposé plus loin, le but recherché par le gouvernement gambien, soit la diversification du secteur agricole, n'a pas encore produit de résultats tangibles. L'optique traditionnelle des paysans gambiens en ce qui concerne l'arachide en tant que culture de rente et selon laquelle cette production devrait être maximisée même au détriment des cultures céréalières, s'est trouvée renforcée par plusieurs facteurs tant économiques que non-économiques.

- Premièrement, et avant toute autre chose, le "Gambia Produce Marketing Board" (GPMB), institution efficace, offre aux cultivateurs

d'arachide des prix garantis et intéressants. Le procédé de commercialisation du GPMB, dont nous présentons l'explication plus avant dans ce rapport, repose en effet sur la collecte de l'arachide, le paysan étant payé contre remboursement. Le prix de l'arachide perçu par le paysan s'est élevé graduellement de 200 D par tonne en 1972 à 408 D par tonne en 1976. Ces augmentations constantes ont incité le paysan à penser qu'il pouvait s'attendre à ce que les fluctuations de prix soient toujours en faveur de l'arachide. Il est bon aussi d'insister sur le fait que la stabilité du procédé de commercialisation, avec ses prix garantis et toujours respectés, élimine pour le paysan, tout risque de commercialisation associé à la production de l'arachide.

- Deuxièmement, le paysan et le consommateur gambiens ont traditionnellement toujours eu accès aux produits alimentaires d'importation à un prix raisonnable. Le fleuve Gambia, traversant le pays longitudinalement, a toujours permis en effet un accès facile à toutes les localités et ainsi une réduction des frais de transport. De plus, des politiques commerciales relativement libérales ont permis aux denrées alimentaires, aussi bien qu'aux biens de consommation, de pénétrer librement dans la Gambie. Récemment, en conséquence de l'aide internationale apportée au soulagement de la sécheresse et d'autres programmes de soutien, la production alimentaire nationale a augmenté de façon significative. Le point important est que le fermier rural, tout comme le consommateur urbain gambien a accès à cet approvisionnement alimentaire à des prix raisonnables. En conséquence, l'exploitant gambien ne se sent plus dans l'obligation d'approvisionner le marché alimentaire

urbain et même de s'auto-suffire. Face à un prix au producteur intéressant pour l'arachide et à un prix au consommateur raisonnable pour le riz d'importation, il n'a pas été possible de développer un marché céréalier national extensif et organisé. Il en résulte, naturellement, une augmentation de la spécialisation dans la production d'arachide.

- Troisièmement, des catastrophes naturelles récentes semblent avoir infiniment plus affecté les cultures de mil et de sorgho que celle de l'arachide. La terrible sécheresse de 1971-1974, qui a aussi entraîné des pertes économiques dans d'autres pays sahéliens, s'est tout d'abord manifestée en Gambie par un arrêt brutal des pluies saisonnières tardives. Comme les cultures de mil et de sorgho en ont plus besoin que l'arachide, leur absence a eu de plus grandes répercussions sur les productions céréalières. Il en est de même en ce qui concerne les récentes attaques d'insectes nuisibles, d'oiseaux et de coléoptères. Ainsi cet agriculteur gambien, producteur de mil et de sorgho, s'est vu exposé, au cours des quelques dernières années, à de plus grands risques, ce qui a de nouveau favorisé l'allocation des ressources en faveur de la production d'arachide.

Enfin, un pouvoir d'achat accru, des prix raisonnables pour le riz d'importation et un goût croissant pour le riz de la part de la population urbaine ont provoqué des changements dans la demande du consommateur: celle-ci s'est éloignée des denrées principales traditionnelles, comme le mil et le sorgho, pour se rapprocher d'un régime plus diversifié composé de riz, de légumes frais et de viande. Si la production nationale de riz a été encouragée avec quelques résultats tangibles, cette modification de la demande a surtout été

satisfaite par l'augmentation des importations alimentaires et l'expansion de l'aide alimentaire.

En résumé, la production mil/sorgho est restreinte du fait que le coût d'opportunité de ne pas cultiver l'arachide reste élevé. De plus, la demande de mil/sorgho est entravée par la présence de produits de substitution (riz d'importation) à des prix raisonnables. La nature du marché céréalier national prouve à quel point la Gambie dépend de l'approvisionnement alimentaire extérieur. Tout programme destiné à améliorer la production céréalière nationale doit prendre ces graves problèmes de commercialisation en considération; sinon, les programmes augmentant les rendements de mil/sorgho risquent d'encourager encore plus la substitution de la main-d'oeuvre et du terrain agricoles céréaliers en faveur de l'arachide. En effet, la production de céréales demeurerait constante, satisfaisant les besoins minima de l'auto-consommation tandis que la production d'arachide augmenterait grâce à l'emploi croissant des programmes précédemment mentionnés. Le rapport suivant donne une explication détaillée des procédés de commercialisation agricole en cours en Gambie.

## II. CEREALES: PRODUCTION INTERIEURE, IMPORTATION ET AIDE ALIMENTAIRE

Cette section présente la production actuelle et les statistiques se rapportant à la consommation en ce qui concerne les principales céréales de la Gambie. Après une revue générale de ces statistiques, un examen plus détaillé par culture sera entrepris, et une attention plus spéciale portera sur les importations commerciales et l'assistance alimentaire internationale.

### A. Production Actuelle et Consommation

Le Tableau I indique la production agricole actuelle, la superficie et les rendements. Le Tableau II tente de répartir la consommation céréalière annuelle gambienne suivant les trois sources de production locale, importations commerciales et assistance alimentaire internationale. Enfin, le Tableau III indique, par année, le pourcentage de la consommation alimentaire fournie par chacune de ces trois sources.

Il faut considérer avec prudence les chiffres concernant la production nationale gambienne, les importations commerciales et l'aide alimentaire. Alors que les chiffres sur la production des années précédentes proviennent de l'Enquête sur l'Agriculture Gambienne, ceux se rapportant à la saison 1976-77 ne sont que des estimations fondées sur le fait que la production était au mieux stagnante ou, dans le cas du mil précoce, en réel déclin.

Les chiffres concernant les importations commerciales méritent aussi quelques avertissements. D'une part, les importations de mil et de

**Tableau I. Superficie, Production et Rendements pour les Cultures Principales.\***  
 (Superficie : en milliers d'acres, Production : en milliers de tonnes, Rendements : en livres par acre)

Culture	1973-74			1974-75			1975-76			1976-77		
	S	P	R	S	P	R	S	P	R	S	P	R
Arachide	182.4	112.9	1353	240.0	135.6	1269	261.3	133.0	1122			135.
Riz	46.4	25.5	1209	54.1	28.4	1155	55	30.0	1200			30
Sorgho	53.3	14.4	631	52.2	16.1	677	57.4	12.4	585			12
Mil	66.5	18.6	615	91.6	28.0	673	90.8	21.5	521			20
Maïs				13.6	9.6	1578	10.4	10	884			10
Fonio				8.2	1.7	473	5.8	1.8	717			1.5
Coton	.75	.2	789	1.0	.2	592	1.1	.3	588			
TOTAUX:	349.35			460.7			481.8					

SOURCE : Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1975.

\*Le système anglais de décimales est utilisé pour tous les chiffres cités dans les tableaux uniquement.

**Tableau II. Céréales : Sources d'Approvisionnement.**  
(en milliers de tonnes)

	1973-74				1974-75				1975-76				1976-77			
	PN	I	AA	T	PN	I	AA	T	PN	I	AA	T	PN	I	AA <sup>a</sup>	T
Mil	18.6			18.6	28			28	21.5			21.5	20	5.0		25
Sorgho	14.4		9.5	23.9	16.1		7.9	24	12.4		8.0	20.4	12		4.8 <sup>b</sup>	16.8
Riz <sup>c</sup>	16.58	12.9		29.48	18.46	19		37.46	19.5	30	2.0	51.5	19.5	34	1.6	55.1
Maïs					9.6			9.6	10		2.0	12	10			10
Fonio					1.7			1.7	1.8			1.8	1.5			1.5
Blé				2.0			2.0	2							.7	.7
<b>TOTAL</b>	<b>49.58</b>	<b>12.9</b>	<b>9.5</b>	<b>71.98</b>	<b>73.86</b>	<b>19</b>	<b>9.9</b>	<b>102.76</b>	<b>65.2</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>107.2</b>	<b>63</b>	<b>39</b>	<b>7.1</b>	<b>109.1</b>

PN - production nationale; I - importations commerciales; AA - aide alimentaire

(a) Seulement jusqu'en octobre 1976 (b) Des arrivages de mil en provenance du Sénégal ont lieu lorsqu'il peut être avantageusement échangé contre des biens de consommation. Cependant, aucune évaluation ne peut être faite étant donné qu'il s'agit, avant tout, d'un commerce villageois frontalier. (c) Les chiffres concernant la production locale, dans le Tableau I, ont été multipliés par 0.65, représentant ainsi la transformation du riz brut en riz comestible.

SOURCES : La Gambie, Ministère de l'Agriculture, Division des Statistiques Centrales, Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1974-75. The Gambia Produce Marketing Board. La Gambie, Ministère du Gouvernement Local.

W.F.P. (Programme Alimentaire Mondial)

**Tableau III. Pourcentage des Sources d'Approvisionnement Céréalière.**

Culture	1973-74			1974-75			1975-76			1976-77		
	PN	I	AA	PN	I	AA	PN	I	AA	PN	I	AA
Mil	26%			27%			20%			18%	5%	
Sorgho	20%		13%	16%		8%	12%		8%	11%		4%
Riz	23%	18%		18%	18%		18%	28%	1.5%	18%	31%	1%
Autre				11%		2%	11%		1.5%	11%		1%
<b>TOTAL</b>	<b>69%</b>	<b>18%</b>	<b>13%</b>	<b>72%</b>	<b>18%</b>	<b>10%</b>	<b>61%</b>	<b>28%</b>	<b>11%</b>	<b>58%</b>	<b>36%</b>	<b>6%</b>
Sources Extérieures	<u>31%</u>			<u>28%</u>			<u>39%</u>			<u>42%</u>		

SOURCE : Tableau II

sorgho provenant du commerce frontalier sénégal-gambien traditionnel sont exclues des statistiques commerciales enregistrées. Pourtant elles peuvent atteindre un total non négligeable pendant la saison 1976-77 : les autorités sénégalaises estiment avoir vendu à la Gambie des quantités substantielles de mil et de sorgho. D'autre part, il se peut que les importations officielles de riz, selon les statistiques fournies par le GPMB, soient supérieures à la consommation intérieure réelle de ce riz importé, et ceci pour deux raisons. Tout d'abord, une part de ce riz importé a toujours fait traditionnellement partie du commerce sénégal-gambien. Des prix nettement supérieurs au Sénégal ont souvent attiré le riz importé de Gambie. Cependant, en raison des ajustements du prix du riz par les autorités sénégalaises, cet aspect du commerce frontalier devrait être minimisé cette année. De plus, le GPMB a accumulé des réserves de riz importé, profitant ainsi des prix mondiaux avantageux du riz. En conséquence, les chiffres sur les importations de riz datant de 1975-76 et de 1976-77 sont probablement surévalués par rapport à la consommation intérieure de ce riz importé.

Enfin, les statistiques concernant l'aide alimentaire comportent quelques ambiguïtés et sont quelque peu en contradiction, surtout au sujet des campagnes de 1974-75 et 1975-76, avec celles, officielles, du Programme Alimentaire Mondial. Ceci est dû surtout au fait que cette étude et le PAM n'ont pas utilisé la même année comptable. De plus, les statistiques du PAM concernent les livraisons au cours d'une période donnée, alors que ce rapport essaye d'évaluer la distribution et la consommation réelles de l'aide alimentaire.

En dépit de ces restrictions, il est possible de tirer certaines conclusions significatives de ces statistiques en ce qui concerne les sources d'approvisionnement céréalier. Avant toute chose, il est à noter que la production nationale de céréales semble avoir décliné au cours des trois dernières saisons, passant de 83.000 à 75.700 puis à 72.000 tonnes pendant la période 1974-76. L'envergure de ce déclin est attribuable à celui de la production de mil/sorgho qui est tombée, pendant la même période, de 44.100 à 33.900 puis à 32.000 tonnes, tandis que la récolte nationale de riz est demeurée relativement constante avec 30.000 tonnes produites. Alors que cette chute dans la production de mil/sorgho peut être partiellement attribuée au manque de pluies tardives et, plus particulièrement cette année, aux attaques du mil précoce par les insectes, la raison invoquée généralement en Gambie est que la plupart des ressources supplémentaires ont été canalisées par la production d'arachide. Cette raison est d'autant plus justifiée que le prix de cette culture n'a cessé de s'élever, passant de 310 en 1974-75 à 370 en 1975-76 et à 408 Dalasis par tonne en 1976-77.

Les chiffres concernant la superficie attribuée à chaque culture suggèrent que la plupart des terres cultivées ont été consacrées à la production d'arachide. Alors que la superficie totale cultivée semble avoir beaucoup augmenté en Gambie, la totalité de cette augmentation entre 1974-75 et 1975-76, a été allouée à l'arachide, conséquence directe de la montée de son prix : entre 1973-74 et 1974-75, celui-ci s'est en effet élevé de 230 à 310 Dalasis pendant la même période. Le terrain consacré aux cultures vivrières - mil, sorgho, riz, et maïs - demeura relativement constant avec 220.000 acres.

La production de céréales semble cependant avoir diminué, passant de 83.000 à 75.000 tonnes, ce qui implique que les rendements céréaliers par acre ont baissé d'une façon substantielle. Si cette situation se révèle exacte, la raison en est probablement le manque périodique de la main-d'oeuvre dans le secteur agricole. En effet, l'arachide, le sorgho, et le mil doivent tous être plantés au cours des premières semaines de juillet et récoltés en novembre-décembre. Les agriculteurs qui ont essayé de bénéficier des prix croissants de l'arachide et en même temps de ne pas réduire leur production céréalière, ont tenté d'augmenter la superficie consacrée à l'arachide tout en maintenant celle consacrée aux céréales. Cependant, l'agriculteur moyen a manqué de temps pendant les périodes de forte demande de travail nécessaire pour soutenir la superficie totale augmentée. Comme il fallait s'y attendre, la priorité a été accordée à la culture de l'arachide au détriment des cultures céréalières. C'est la raison la plus vraisemblable de l'apparente réduction des rendements entre 1974-75 et 1975-76. Ceci semble également indiquer que l'exploitant, reconnaissant son incapacité à cultiver convenablement cette surface augmentée, réduisit la superficie consacrée aux cultures céréalières pendant la saison 1976-77.

Cette apparente réduction de la superficie est l'un des facteurs du déclin de la production céréalière entre 1975-76 et 1976-77. Mais il faut aussi mentionner les difficultés dues aux pluies tardives et aux fléaux, tels les attaques du mil précoce par les coléoptères et les oiseaux. Ce problème est abordé plus loin.

A ce déclin de la production céréalière, est donc liée une dépendance extérieure croissante, afin que la demande intérieure soit

satisfaite. Le Tableau III montre en effet que le pourcentage de la consommation céréalière satisfaite par les sources extérieures, aide alimentaire et importations, a augmenté, passant de 28 à 42% au cours de la période allant de 1974 à 1976. Bien que ces chiffres soient sujets à certaines réserves dues aux problèmes statistiques mentionnés plus haut une conclusion s'impose de nouveau et paraît irréfutable : la dépendance de la Gambie vis-à-vis des sources extérieures d'approvisionnement s'est accrue. Alors que l'aide alimentaire a continué de satisfaire une partie substantielle des besoins locaux, la faible baisse de la production intérieure a été principalement compensée par les importations commerciales croissantes de riz effectuées par le GPMB. Celles-ci ont en effet augmenté de façon continue de 19.000 à 34.000 tonnes entre 1974 et 1976. En fait, depuis 1974, les importations de riz ont dépassé la production intérieure. Si les évaluations se rapportant à l'année 1976-77 s'avèrent exactes, les importations de riz représenteront à elles seules 31% de la consommation totale gambienne en céréales. Ainsi, au lieu de progresser vers son but établi de plus grande autonomie alimentaire, la Gambie a accru sa dépendance envers les sources alimentaires extérieures pendant les trois dernières années.

L'Enquête sur l'Agriculture gambienne de 1974-75 fournit une intéressante confirmation de ce manque d'autonomie. Au cours d'une enquête menée auprès de 1382 agriculteurs, il a été confirmé que seulement 50% d'entre eux étaient auto-suffisants pour au moins une culture, ce qui implique que ceux qui ne l'étaient dans aucune devaient se procurer le mil, le sorgho, le riz et le maïs. Seulement 25%

pouvaient assurer leur autonomie pour deux cultures, en général le mil et le sorgho. Cette enquête est importante en ce qu'elle signale que la dépendance alimentaire de la Gambie n'est pas seulement un fait urbain mais aussi rural.

#### B. Analyse de la Production Agricole Nationale

Une évaluation détaillée des tendances récentes des principales cultures gambiennes s'impose à présent. La Gambie est divisée en cinq unités administratives : la Division Fluviale Supérieure (URD), la Division Insulaire MacCarthy (MID), la Division Fluviale Inférieure (LRD), la Division Occidentale (WD) et la Division de la Rive Nord (NBD). L'URD, LRD, et WD sont avant tout des régions consacrées à l'arachide et habitées par les Madinkos dont la réputation est d'être très sensibles aux variations des marchés économiques. En général, ce groupe s'est spécialisé dans la culture de l'arachide qu'ils vendent au comptant, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins alimentaires. La MID, quant à elle, représente la zone principale de la production présente et future de riz : cette région est avant tout peuplée de Sérahulis qui accordent également beaucoup d'importance aux tendances économiques modernes. Ils sont aussi présents dans l'URD, cotoyant ainsi les Fulas qui, eux, ont historiquement toujours donné la priorité à l'autonomie alimentaire. Ces derniers, tout en cultivant un peu d'arachide, sont en effet davantage enclins que les autres groupes gambiens à produire une plus grande proportion des besoins céréaliers annuels.

L'exploitation type de la Gambie, le Dabada, est constituée par un groupe de douze personnes mettant leur travail en commun pour l'exploitation de plusieurs cultures sur une parcelle d'environ 10 acres.

De plus, le Dabada voit souvent sa force de travail complétée par un "paysan étranger". Celui-ci est, en général, un émigré (malien, sénégalais ou guinéen) arrivant dans un village gambien pendant la saison agricole. Généralement, il peut trouver un "hôte" qui le loge, le nourrit et lui accorde une petite parcelle de terrain qu'il peut cultiver à loisir, en échange de quoi il doit consacrer à ce dernier trois jours de travail par semaine. Le "paysan étranger" est très important en Gambie où l'offre de main-d'oeuvre, au moment où la demande en est à son point culminant, est insuffisante pour faire face à l'exploitation convenable de la surface plantée.

Une récente étude de la Banque Mondiale a évalué les exigences mensuelles totales du travail pendant la saison de 1975 comme suit :

Tableau IV. Exigences Mensuelles en Main-d'oeuvre  
(en 10,000 journées de travail)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Demande	95	12	8	5	106	204	428	219	121	381	56	258

Les périodes de forte demande ont lieu au cours de la plantation de juillet après les premières pluies, pendant la récolte et le sarclage en octobre et au cours de la récolte de décembre. Selon l'étude de la Banque Mondiale qui estime à 474 (x 10.000), le nombre de journées de travail disponibles au mois de juillet, le taux d'activité doit s'élever à plus de 90% pendant ce mois. C'est pourquoi la présence du "paysan étranger" est cruciale.

Une autre implication de ces pénuries saisonnières de main-d'oeuvre est que, sans intensification du capital ou sans accroissements de la

productivité du travail, toute augmentation de la production d'une culture provoque à court terme des réductions de celle d'autres cultures. (La main-d'oeuvre peut, bien sûr, être complétée avec des travailleurs étrangers supplémentaires). Comme nous l'avons précédemment indiqué et comme les statistiques le montrent, les tentatives d'augmentation de la production d'arachide ont probablement eu pour contrepartie, au cours de la saison 1975-76, des diminutions dans la production céréalière. L'offre de main-d'oeuvre était tout simplement insuffisante pour concilier à la fois l'augmentation de la superficie consacrée à l'arachide et le maintien de celle réservée aux céréales. La priorité fut ainsi accordée à l'arachide et la production totale de céréales déclina donc. Un examen plus détaillé de chaque culture principale - arachide, mil-sorgho, riz, maïs et coton - va donc être présenté.

#### 1. L'Arachide

L'arachide constitue certainement le fondement de l'économie gambienne, représentant 1/3 du PNB et utilisant plus de 60% des surfaces couramment cultivées. La production, la superficie et les rendements de la culture de l'arachide sont indiqués dans le Tableau V :

**Tableau V. La Production d'Arachide**  
(Superficie, en milliers d'acres; Production, en milliers de tonnes; Rendement, en livre/acre)

	<u>71-72</u>	<u>72-73</u>	<u>73-74</u>	<u>74-75</u>	<u>75-76</u>	<u>76-77</u>
Superficie	ND	ND	182.4	240.0	261.3	270 <sup>a</sup>
Production	124	100	112.9	135.6	133	135 <sup>a</sup>
Rendement	ND	ND	1353	1267	1122	1000 <sup>a</sup>

a. Chiffres officiels

SOURCES : La Gambie, Ministère de l'Agriculture, Division des Statistiques Centrales; Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1974-75; The Gambie Produce Marketing Board; La Gambie, Ministère du Gouvernement Local; Programme Alimentaire Mondial (W.F.P.)

En réponse à l'augmentation du prix de l'arachide, la part de la superficie consacrée à l'arachide par rapport à la superficie totale s'est élevée. Néanmoins, en raison des contraintes de main-d'oeuvre, entraînant l'incapacité d'utiliser pleinement cette superficie augmentée, les rendements ont, eux, diminué. Le plan de développement quinquennal actuel (1975-1980) prévoit une production d'arachide annuelle de 150.000 tonnes en moyenne, et devant atteindre 180.000 tonnes en 1980. Ce chiffre pour 1980 représente une augmentation de 45.000 tonnes par rapport à 1976-77. Comme il a déjà été noté, si on suppose que la productivité du travail et le degré de capitalisation du capital restent inchangés, l'augmentation de la production d'arachide n'est possible que si on détourne davantage de terrain et de main-d'oeuvre en faveur de l'arachide ou bien si on attire plus de "paysans étrangers". En admettant ceci et en négligeant les problèmes soulevés par l'immigration, le plan de développement prévoit que l'intensification de la production d'arachide devrait augmenter les rendements de 1000 à 1500 livres par acre, ce qui impliquerait, à superficie égale, un excédent de 184.000 tonnes.

Afin d'atteindre l'objectif qui consiste à préserver la production de céréales de toute "retombée" provenant d'une augmentation de celle de l'arachide, le Département de l'Agriculture, par l'intermédiaire de ses agences de développement rural, les Centres de polyculture, présentés plus loin, a encouragé, depuis 1971, une combinaison technologique destinée à augmenter les rendements. Celle-ci comprend l'utilisation de semences sélectionnées, d'intrants achetés (engrais, fumure de graines), ainsi que l'amélioration du plantage, de l'espacement, du sarclage et de

la récolte, le tout étant démontré aux agriculteurs participants. Le programme prétend avoir augmenté les rendements de ceux qui ont été contactés. On espère que l'extension de ce programme permettra à d'autres exploitants d'adopter ces techniques. Ainsi, pendant la saison 1975-76, 400 cultivateurs exploitant 800 acres d'arachide furent contactés dans les Divisions Fluviales Inférieure et Supérieure ainsi que dans la Division Insulaire MacCarthy. Cette année, 500 de la Rive Nord, de l'Ile MacCarthy et de la Division Fluviale Inférieure devraient l'être. D'après la sélection géographique des agriculteurs à l'intérieur du programme, on espère que quatre à cinq mille d'entre eux viendront s'ajouter à ceux qui ont déjà été contactés, et qu'ils répandront ainsi davantage les nouvelles techniques. Pour y participer, chaque exploitant doit être membre d'une coopérative, ceci surtout afin de faciliter les remboursements après la récolte du crédit accordé par le Département de l'Agriculture pour les intrants utilisés dans le programme.

Bien que le dessein de ce programme soit effectif, il n'atteint directement que très peu d'exploitants, si bien que l'on ne peut pas s'attendre à des augmentations importantes des rendements avant de nombreuses années. Ainsi, la montée continuée du prix de l'arachide pourrait encourager la réallocation de ressources des céréales en faveur de l'arachide. Si la production d'arachide atteint 180.000 tonnes selon l'objectif du plan, il est possible que ce soit aux dépens de la production de mil-sorgho et/ou de celle du maïs.

## 2. Le Mil

Le mil est une denrée de base dans le régime alimentaire gambien. La production nationale totale de mil place cette culture au second rang

des cultures céréalières après le riz. Les deux principaux types de mil sont cultivés en Gambie. Le mil précoce (Sunu), planté en juillet et récolté en septembre, est cultivé en tant que culture pure particulièrement dans la MID, NBD et LRD. Le mil tardif (Sanyo), planté fin juillet et récolté début novembre, est souvent mélangé avec l'arachide et extensivement cultivé d'un bout à l'autre de la Gambie.

Les évaluations de la production courante sont les suivantes :

**Tableau VI. La Production de Mil**  
(Superficie, en milliers d'acres; Production, en milliers de tonnes; Rendement, en livres/acre)

	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	<u>1976-77</u>
<b>SUNO</b>				
Superficie	ND	24.6	16.9	ND
Production		9.7	3.0	
Rendement		966	401	
<b>SANYO</b>				
Superficie	ND	67	73.9	
Production		18.3	18.5	ND
Rendement		644	559	
<b>TOTAL</b>				
Superficie	66.5	91.6	90.8	ND
Production	18.6	28.0	21.5	20

SOURCE : Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1975  
Estimations 1975-77 fournies par les autorités gambiennes

Pendant la saison 1975-76, les rendements du mil précoce ont considérablement diminué, dû aux attaques d'insectes, en particulier celles de coléoptères et d'oiseaux. Certains experts ont estimé les pertes à 40% de la récolte. Les mêmes attaques de coléoptères ont eu lieu au cours de la saison agricole 1976-77 et le montant des pertes fut évalué à 30%.

Comme les chiffres le démontrent, la superficie consacrée au mil a amorcé un léger déclin entre 1974-75 et 1975-76. D'après les informations gambiennes, ce déclin aurait encore augmenté pendant la campagne d'ensemencement de 1976-77. Néanmoins, le plan de développement national actuel prévoit un accroissement de 25 à 30% dans la production courante de mil. Ceci serait effectué grâce à un accroissement de 5% de la superficie et à des augmentations importantes dans la productivité. Pourtant, on ne voit pas encore comment il sera possible de convaincre l'agriculteur d'accroître la superficie qu'il consacre au mil alors que le prix de l'arachide est à un niveau élevé. Quant à l'augmentation de la productivité, le Département Agricole a introduit un programme pilote réduit, similaire à celui élaboré pour l'arachide : sur environ 80 acres, répartis dans tout le pays, 23 familles bénéficieront à la fois d'un programme technologique, combinaison d'engrais, de fumure de graines, et d'insecticides, et aussi de recommandations au sujet des méthodes de cultures plus avancées. De même que pour le programme concernant l'arachide, on espère que d'autres cultivateurs situés dans la même région seront touchés et répandront ces méthodes. Malheureusement, étant donné la situation actuelle des prix et le manque de programme importants destinés à accroître la production de mil, aucune augmentation substantielle de cette dernière ne peut être espérée dans un futur proche.

### 3. Le Sorgho

Le sorgho est aussi une denrée alimentaire importante exploitée dans toute la Gambie, mais surtout dans l'URD et la MID. Planté en général

au mois de juillet et récolté en novembre, le sorgho est cultivé à peu près aux mêmes moments que l'arachide. Les chiffres de production actuels sont les suivants:

Tableau VII. La Production de Sorgho.  
(Superficie, en milliers d'acres; Production, en milliers de tonnes, rendements en livres par acre)

	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	<u>1976-77</u>
Acres	53.3	52.2	57.4	ND
Production	14.4	16.1	12.4	12
Rendements	631	677	585	ND

SOURCES : La Gambie, Ministère de l'Agriculture, Division des Statistiques Centrales, Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1974-75.  
The Gambia Produce Marketing Board.  
La Gambie, Ministère du Gouvernement Local  
Programme Alimentaire Mondial.

Comme pour le mil, le rapport des prix en faveur de l'arachide est un frein au développement de la production de sorgho. Cette situation trouve son origine dans (1) le risque plus grand d'encourir des pertes naturelles, (2) l'absence d'un marché rémunérateur et organisé due, comme nous le verrons plus loin, à la présence de riz importé à un prix intéressant et (3) la prédominance des méthodes traditionnelles de culture ayant un taux de productivité relativement faible.

La situation est similaire à celle du mil en ce qui concerne l'augmentation de la production de sorgho prévue par le plan de développement actuel, soit 25 à 30% dans les cinq années à venir. Encore une fois, cet objectif devrait être atteint grâce à un programme technologique

s'appuyant, pendant la saison 1976-77, sur environ 40 agriculteurs dans l'URD et la MID. Intrants, insecticides et méthodes de culture avancées seront introduits. Cependant, tout comme pour le mil, la seule façon de réduire la négligence de l'exploitant au cours des périodes à forte demande de main-d'oeuvre, consiste à développer un marché sûr et rémunérateur.

#### 4. Le Riz

Le riz est une des denrées alimentaire de base de la Gambie : la production nationale ajoutée aux importations couvrent 50% de la demande intérieure, alors que les importations, à elles seules, atteignent environ 30%. Reconnaisant l'importance du remplacement de ces dernières par la production intérieure, la Gambie s'est engagée à développer celle-ci. Or le développement de la production nationale est bien plus probable en ce qui concerne le riz qu'en ce qui concerne le mil et le sorgho, et ceci pour de nombreuses raisons. Tout d'abord parce que le riz est déjà accepté par la population entière en tant que denrée alimentaire de base, et qu'existent déjà des réseaux commerciaux tant traditionnels que formels. Ensuite parce que le riz n'entre pas en compétition avec l'arachide, quant à la superficie agricole. D'importantes étendues de terrain marécageux et irrigué (utilisant le Fleuve Gambia) peuvent être introduites sans réduction de la superficie consacrée à l'arachide. Enfin, le riz cultivé en Gambie a toujours reposé traditionnellement sur la main-d'oeuvre féminine : ainsi son développement n'aggraverait pas autant le problème de manque de main-d'oeuvre que celui de la production de mil/sorgho.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Cependant, le riz est une culture nécessitant une utilisation intensive de main-d'oeuvre et, de ce fait, les producteurs de riz peuvent rencontrer plus de difficultés à se procurer de la main-d'oeuvre étrangère (paysans étrangers).

Les statistiques de riz en cours sont les suivantes :

**Tableau VIII. La Production de Riz.**  
(Superficie, en milliers d'acres; Production, en milliers de tonnes; Rendements, en livre/acre)

	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	<u>1976-77</u>
Superficie	46.4	54.1	55	ND
Production	25.5	28.4	30	30
Rendements	1205	1155	1200	ND

SOURCES : La Gambie, Ministère de l'Agriculture, Division des Statistiques Centrales, Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1974-75.  
The Gambia Produce Marketing Board  
La Gambie, Ministère du Gouvernement Local.  
Programme Alimentaire Mondial.

En Gambie, il existe trois type de riz : le riz pluvial (35% de la superficie de riz totale), le riz de marécage (60%) et le riz irrigué.

Le Riz Irrigué : Le riz irrigué fut introduit par les Taiwanais en 1966 grâce à un projet de 4000 acres institué dans la MID et l'URD, où l'eau douce provenant du fleuve Gambia est disponible toute l'année. Les représentants de la République Populaire Chinoise ont repris le projet lorsqu'ils ont remplacé les Taiwanais en 1974. Le projet produit environ 7000 tonnes de paddy (soit 4500 tonnes de riz traité) par an avec un rendement de 2500 livres de riz décortiqué, ce qui ne représente cependant que la moitié du potentiel de la surface irriguée. Le projet prévoit une double récolte : une de contre-saison semée en janvier, transplantée fin février et récoltée en juin et une autre de saison des pluies, semée en octobre. En général, seulement environ 1,1 récolte est réalisée.

annuellement. De nombreux exploitants se montrent très réticents quant à semer la seconde récolte, ceci en raison de leurs autres engagements pendant le mois de juillet (arachide) ainsi que des problèmes d'écoulement provoqués par les pluies. Les pompes mécaniques ne sont pas en effet disponibles en quantité suffisante pour retirer l'eau excédentaire et éviter l'inondation. Les plans actuels prévoient cependant pour 1980 une extension de la surface irriguée la portant à 11.000 acres. Ceci sera irréalisable économiquement à moins que le problème de la double récolte ne soit résolu. En conclusion, le prix du riz doit être suffisamment élevé pour que l'agriculteur consacre davantage d'heures de travail à la seconde récolte.

Le Riz Pluvial: Il semble qu'environ 35% de la superficie totale de riz y soit consacrée: environ 7.000 tonnes (soit un rendement de 800 livres par acre) sont produites. Actuellement, un programme pilote comprenant 70 exploitants a pour but d'introduire des méthodes avancées dans le domaine de cette culture. Ce projet comporte l'utilisation d'engrais chimiques et de techniques agricoles modernes. Les limites de main-d'oeuvre sont cependant le principal obstacle aux augmentations importantes de la production de riz pluvial, car ce dernier est semé en juillet et récolté en octobre. Les agriculteurs ont également besoin d'une bonne formation afin de pouvoir construire des "bunds", petits barrages faits à la main et emprisonnant l'eau pendant la saison des pluies. Sans eux, bien sûr, les eaux s'écouleraient et mettraient la culture en danger.

Le Riz de Marécage: Le riz de marécage ou d'inondation par la marée est semé en juillet, transplanté en septembre et récolté en janvier,

utilisant les marécages situés le long du fleuve Gambia. A peu près 60% de la surface de riz est consacrée aux rizières avec une production totale d'environ 16.000 tonnes. Les rendements varient beaucoup, allant de 1000 à 3000 livres par acre. Le principal problème causé par l'augmentation de cette culture concerne la teneur en sel du fleuve Gambia. Alors que le riz d'inondation par la marée est concentré autour des NBD et LRD, un degré défavorable de salinité existe en amont jusqu'à Kuntour au cours des mois d'automne, après que les eaux de pluies se soient jetées dans l'océan. Ce problème affecte gravement les rendements et a empêché une intensification plus importante des rizières. La construction d'un barrage sur le fleuve Gambia pourrait néanmoins résoudre ce problème: un tel projet a été pris en considération par les autorités gambiennes. Certains champs atteints par la marée ont également dû être abandonnés en raison de leurs difficultés d'accès. Ponts et routes se sont délabrés et devront être reconstruits si ce terrain productif est revendiqué.

Tout comme pour le riz pluvial, un projet pilote destiné à toucher 100 agriculteurs est prévu pour la saison agricole 1976-77. Ce projet sera pratiquement identique à celui du riz pluvial.

En dépit des problèmes mentionnés plus haut - teneur en sel, résistance à la double récolte sur surfaces irriguées et mauvais accès des rizières - l'augmentation de la production de riz extensive et intensive semblerait être le meilleur remède à la dépendance gambienne croissante envers les sources alimentaires extérieures. Le riz irrigué, avec ses rendements intéressants provenant de la double récolte, est considéré comme la forme de production de riz la plus attirante.

## 5. Le Maïs

A l'intérieur de la Gambie, le maïs est cultivé extensivement dans la Division Fluviale Supérieure, où les Serahulis le considèrent comme leur denrée alimentaire de base. Dans d'autres régions gambiennes, le maïs est seulement cultivé de manière éparse. Les chiffres concernant la production actuelle suggèrent qu'environ 10.000 tonnes de maïs sont annuellement récoltées, avec des rendements atteignant à peu près 1500 livres par acre. Le maïs possède certains avantages que d'autres cultures céréalières n'ont pas. Tout d'abord, c'est une culture à maturation précoce (90-100 jours) généralement récoltée en septembre, ce qui permet ainsi d'une part d'éviter les problèmes de main-d'oeuvre au cours de la forte demande de novembre-décembre, d'autre part de rendre disponible une denrée alimentaire en septembre, soit à une période où l'approvisionnement local se fait très rare. De plus, le maïs est mieux protégé contre les attaques d'insectes nuisibles que ne le sont le sorgho et le mil.

Pourtant, une culture plus extensive du maïs a été entravée par les facteurs suivants:

- La préférence des consommateurs pour le mil, le sorgho, et le riz en tant que denrées alimentaires de base. La demande est aussi nettement gênée par la préférence pour le riz importé disponible à des prix relativement intéressants;
- Les difficultés des femmes à préparer le maïs pour le rendre comestible;
- L'absence d'un arrangement commercial structuré;
- Le manque de tout programme d'extension organisé, destiné à augmenter les rendements.

Actuellement, le Département de l'Agriculture a entamé un Programme Pilote de Combinaisons Techniques concernant le maïs, similaire à celui consacré à l'arachide. Ce programme prévoit l'introduction d'engrais chimiques, de fumure de semences, de produits chimiques destinés à protéger les cultures et de méthodes agricoles avancées aux agriculteurs participant au programme. Il ne concernera que quarante acres de terre, 20 dans la MID et 20 dans l'URD. En dépit de sa qualité de récolte précoce, on ne s'attend à aucune augmentation importante ni de la production de maïs, ni de sa consommation, ceci en raison de la préférence des consommateurs pour les autres céréales. Cependant, un nouveau débouché pourrait émerger: la commercialisation de cette culture en tant que nourriture à bestiaux. Cette possibilité est liée au développement de l'élevage gambien.

#### 6. Le Coton

Alors que de petites quantités de coton destinées au tissage et au filage ont toujours été traditionnellement cultivées en Gambie, ce ne fut qu'en 1969 que, sous l'initiative du Département de l'Agriculture, le coton devint une entreprise commerciale. Actuellement, la production est avant tout concentrée dans la Division Fluviale Supérieure. Le Tableau IX présente les chiffres concernant la superficie, la production et les rendements de la culture du coton:

Tableau IX. La Production de Coton  
(Superficie, en milliers d'acres; Production, en milliers de tonnes; Rendement, en livres par acre)

	<u>1969-70</u>	<u>70-71</u>	<u>71-72</u>	<u>72-73</u>	<u>73-74</u>	<u>75-76</u>	<u>76-77</u>
Superficie	27	100	200	500	750	1000	1113
Production de coton	10	33	42	169	264	264	292
Rendement moyen	809	739	470	760	789	592	588

SOURCE: Voir Tableau VIII.

Les rendements actuels atteignent un montant décevant de 588 livres par acre bien qu'un "objectif" de 1000 livres par acre ait été envisagé. Les Représentants du Ministère de l'Agriculture attribuent ces faibles rendements à un ensemble de facteurs :

- Les prix courants attirent davantage l'attention du paysan sur la culture de l'arachide plutôt que sur celle, moins avantageuse, du coton.
- Une protection insuffisante contre les attaques des insectes nuisibles a rendu le coton plus vulnérable aux aléas naturels.
- Les paysans gambiens, non-habitués à la culture du coton, utilisent des techniques agricoles médiocres.
- Le comité d'achat (le GPMB) ne trouve pas l'opération cotonnière suffisamment lucrative.
- Enfin, il existe un manque de mécanisation dans le processus de production

Actuellement, la Banque de Développement Africaine finance un programme coton ayant pour but d'étendre la surface cultivée à 10.000 acres d'ici à 1980. Cet objectif, vu la rentabilité relative par acre de l'arachide vis-à-vis du coton, peut s'avérer trop ambitieux. Etant donné les prix de ces deux céréales, peu d'exploitants réassigneront terrain et main-d'oeuvre de l'arachide au coton. Le Département de l'Agriculture, dans certains Centres de polyculture (MFC) situés dans la Division Fluviale Supérieure, dirige des projets pilotes à petite échelle, similaires à ceux concernant la production d'arachide. Les intrants sont fournis à crédit aux exploitants sélectionnés et les

nouvelles techniques agricole avancées leur sont démontrées. Pourtant, en raison de la petite envergure de ce programme ainsi que de la situation actuelle des prix, aucune augmentation substantielle de la production de coton ne peut être escomptée dans un proche avenir.

### C. Les Importations Commerciales

La Gambie importe de grandes quantités de riz et, à une plus petite échelle, du mil et du sorgho. Cette section va brièvement décrire l'importance de ces importations de même que les organisations participantes.

#### 1. Le Mil et le Sorgho

Les sources extérieures d'approvisionnement sont au nombre de trois : les importations commerciales légales, le commerce frontalier clandestin avec le Sénégal et l'aide alimentaire. Traditionnellement, une part importante du commerce frontalier illégal et non recensé a toujours eu lieu entre la Gambie et le Sénégal. En règle générale, l'importation de riz et de biens de consommation est moins taxée en Gambie, ce qui a souvent attiré les produits sénégalais. De même, l'arachide a fréquemment été expédiée du Sénégal en Gambie. Ceci a eu lieu non seulement à cause du niveau plus élevé des prix gambiens de l'arachide, mais aussi parce que la "campagne" de l'arachide (Saison Commerciale) commence généralement plus tôt en Gambie. Les agriculteurs sénégalais désireux de recevoir de l'argent en espèces essayeront de vendre leur culture d'arachide à la Gambie. De même, l'arrivée du mil et du sorgho sur le marché gambien a souvent résulté des prix plus élevés. Il s'agit souvent d'un commerce de troc, les biens de consommation étant directement échangés pour du mil et du sorgho. Cependant,

cette année les autorités sénégalaises estiment que des quantités assez substantielles de mil et de sorgho ont été vendues aux gambiens contre de l'argent par des petits négociants sénégalais. Ces deux céréales sont consommées par les producteurs gambiens ruraux près des frontières : elles ne sont pas destinées au marché urbain de Banjul.

Enfin, du mil et du sorgho ont été légalement importés en Gambie en quantités importantes à partir de 1976 lorsque les différences de prix entre le Sénégal-Mali et la Gambie furent suffisamment marquées. La procédure légale consiste, pour le commerçant, à recevoir un permis d'importation du gouvernement gambien et à faire inspecter le produit importé par l'Unité de Protection des Cultures Gambiennes. En 1976, trois permis totalisant 5000 tonnes furent accordés et des importations de 1000 tonnes de mil et de 1000 tonnes de mil/sorgho provenant du Mali furent autorisées, ainsi que 3000 tonnes de mil provenant du Sénégal. Cette quantité de mil et de sorgho fut vendue à la fois sur les marchés urbains et ruraux par les petits commerçants les ayant acquises auprès des importateurs. C'est une combinaison de l'augmentation des prix du mil et du sorgho au Sénégal et de la dépréciation du Dalasis vis-à-vis du franc (FA) qui semble, en général, avoir rendu de telles importations commerciales désavantageuses. Depuis septembre 1976, il semble qu'aucune importation importante de mil et de sorgho n'ait eu lieu.

## 2. Le Riz

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le riz importé occupe une place importante dans la consommation céréalière gambienne, surtout dans le centre urbain de Banjul. Jusqu'en 1965, l'importation de riz

n'a subi aucun contrôle. A partir de 1965, le gouvernement gambien a pris part au processus d'importation en créant un consortium d'hommes d'affaires autorisé à importer le riz, et à le revendre à un prix fixe permettant une marge de profit confortable. Vu l'importance croissante du riz importé, le gouvernement décida en 1973, d'accorder au GPMB le contrôle complet de cette opération. Ainsi, seul agent officiel d'importation du riz, le GPMB, selon une évaluation mensuelle des besoins intérieurs, achète le riz sur le marché international pour le livrer à Banjul. Cette procédure d'évaluation est cependant rendue plus difficile à cause de l'existence de quantités importantes d'aide alimentaire dont la disponibilité affecte évidemment la demande de riz. Malheureusement, le GPMB n'est pas toujours au courant des quantités d'aide alimentaire livrées.

Le riz importé est distribué par le GPMB à ses agents brevetés qui, à leur tour, le vendent aux petits commerçants qui eux-mêmes approvisionnent directement le consommateur. Les prix de chacune des transactions sont contrôlés ainsi que les marges de profit pour chaque agent commercial. La Corporation Commerciale Nationale (NTC), distributeur gouvernemental des biens de consommation, commercialise plus de 50% du riz importé. On a estimé que plus de 70% du riz importé sont consommés à Banjul. Néanmoins, cette estimation est compliquée du fait que le riz est souvent acheté à Banjul par les ouvriers urbains qui l'apportent ensuite à leur familles dans les zones rurales pendant les mois de disette. On peut donc affirmer, en toute sécurité, que plus de 30% du riz importé sont consommés avant tout par les paysans dans les zones rurales.

Comme nous l'avons énoncé antérieurement, les prix du riz sont contrôlés à la fois auprès du grossiste et auprès du détaillant. Un approvisionnement suffisant en riz importé, joint à la connaissance des prix légaux de la part du consommateur, semble assurer que les prix contrôlés sont respectés. Ceux-ci sont présentés dans le Tableau X pour 1976-77.

**Tableau X. La Structure des Prix du Riz.**  
(Dalasis par sacs de 160 livres).

	<u>Zone de Banjul</u>	<u>Ailleurs</u>
Prix de Départ au Magasin GPMB	41.26	41.26
Marge du Grossiste	1.40	1.40
Prix de Gros	42.66	42.66
Marge du Détaillant	1.64	3.24
Prix de Détail	44.30	45.90

SOURCE : GPMB

Le prix de détail pour les ventes en petites quantités est de 0,28 Butus/livre à Banjul (44,8 D par sac). La différence de prix à l'extérieur de Banjul est destinée à compenser les frais de transport du détaillant.

Il a été également remarqué plus haut que les importations de riz ont augmenté de façon substantielle pendant les quelques dernières années, comme le prouve le Tableau XI.

**Tableau XI. Importations de Riz.**  
(en tonnes)

<u>1970-71</u>	<u>71-72</u>	<u>72-73</u>	<u>73-74</u>	<u>74-75</u>	<u>75-76</u>	<u>76-77</u>
7,500	13,602	25,450	12,963	19,000	30,000	34,000

SOURCE : GPMB

L'important déclin de 1973-74 fut surtout dû à l'augmentation correspondante de l'aide alimentaire et à l'accumulation de stocks importants de riz importé pendant la saison 1972-73. Néanmoins, l'augmentation constante des importations de riz reste le principal moyen de réduire un déficit céréalier gambien croissant.

D. L'Assistance Alimentaire Internationale

Tableau XII. L'Assistance Alimentaire.  
Année Civile (tonnes)

	<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976<sup>a</sup></u>
Sorgho	6300	ND	9500	7932	7990	4814
Riz					2000	1600
Blé				2000		700
Maïs					2000	
<b>TOTAL</b>	<b>6300</b>	<b>ND</b>	<b>9500</b>	<b>9932</b>	<b>11,990</b>	<b>7114</b>

<sup>a</sup> Dix Mois ND: Non disponible

SOURCE : Ministère du Gouvernement Local, WFP, et le Secours Catholique.

Ces estimations de l'aide alimentaire à la Gambie indiquent son importance dans la consommation alimentaire nationale. Des expéditions importantes d'aide alimentaire, commencées au cours de la sécheresse, ont continué : les autorités gambiennes ont fait une demande de 3000 tonnes supplémentaires à la FAO pour la saison 1976-77.

En général, l'aide alimentaire reçue par la Gambie provient des sources suivantes : Secours Catholique, "Freedom from Hunger Campaign", WFP/USAID et certains fonds occasionnels (CEE, la République Populaire Chinoise). La distribution, organisée principalement sous l'égide du

Ministère du Gouvernement Local, est effectuée grâce à des programmes tels que le Programme Alimentaire Scolaire et ceux d'auto-assistance/développement communautaire. Secours Catholique gère son propre programme de développement communautaire en utilisant la nourriture comme moyen de paiement. Il est également important d'attirer l'attention sur le fait que l'aide alimentaire distribuée par ces organisations ne se cantonne pas aux céréales mais s'étend au poisson, à l'huile et à d'autres produits.

Deux aspects essentiels de l'organisation de l'aide alimentaire entravent la situation gambienne des céréales. Premièrement, le manque de capacité de stockage existant à Banjul crée un goulot detranglement qui est devenu l'objet de compétition entre le GPMB et les organismes internationaux. Deuxièmement, la présence de l'aide alimentaire réduit, jusqu'à un certain point, la demande de riz importé. Cependant, le GPMB, responsable de la prévision des besoins de l'achat, n'est pas toujours instruit des livraisons de l'aide alimentaire. Une proposition récente de centraliser livraisons et stockage de l'aide alimentaire sous la direction du GPMB, réduirait dans une grande mesure ces problèmes d'organisation. Le GPMB pourrait prévoir les besoins de riz importé avec plus d'exactitude et coordonner, avec davantage d'efficacité, les livraisons en fonction des limites de stockage.

Néanmoins le problème de fonds, concernant la dépendance alimentaire de la Gambie, reste toujours posé et doit être abordé par les agences donatrices internationales. La question essentielle est de savoir dans

quelle mesure la présence continue et escomptée de l'aide alimentaire contribue à la forte spécialisation dans la production d'arachide aux dépens de la production nationale de céréales.

### III. LES INSTITUTIONS GAMBIENNES

Cette section présente une brève description des institutions qui interviennent dans la production et la commercialisation des produits agricoles. Cette section comportera l'étude des mécanismes d'approvisionnement de marchandises de première nécessité au consommateur rural. Une plus grande attention sera ainsi portée sur le Ministère de l'Agriculture, le "Gambia Produce Marketing Board" (GPMB) et le "National Trading Corporation" (NTC).

#### A. Le Ministère de l'Agriculture

L'intervention gouvernementale dans le secteur rural de l'économie gambienne est centralisée par le Ministère de l'Agriculture. Les dépenses courantes du Ministère se sont élevées en 1974-75 à 2,7 millions de Dalasis. Le montant de ces dépenses entre pour un peu plus de 10% dans les dépenses budgétaires courantes totales de cette même année, soit à peu près 1,5% du PNB.

Le Ministère de l'Agriculture dirige quatre départements gérant les activités qui entrent dans le cadre de ce programme. Ces départements, dont chacun est géré par un directeur, sont la Médecine et la Santé Animales, l'Agriculture, les coopératives et la Pêche. Deux interviennent directement dans la production et la commercialisation agricoles: ce sont l'Agriculture et les coopératives.

##### 1. Le Département de l'Agriculture

Le département de l'Agriculture a quatre centres principaux: Yundum, Jenoi, Sapu et Basse. En outre, les postes de Jenoi et de Sapu ont respectivement un sous-poste à Kereman et à Kuntau. Ce sont les

six centres qui coordonnent le programme agricole au niveau de l'agriculteur. Chaque centre est composé d'un personnel d'expatriés et de gambiens tous deux entraînés et qui participent à la recherche agricole, à des expériences sur des semences et d'autres essais.

L'agriculteur individuel est alors contacté par l'intermédiaire d'une agence à laquelle on se réfère sous le nom de Centres de Polyculture (M.F.C.). Vingt-quatre d'entre eux sont stratégiquement répartis dans tout le pays et sont soutenus, du point de vue administratif, par un centre agricole.

Le personnel de chaque M.F.C. se compose de deux agents d'encadrement (ayant un brevet d'agent agricole) et de trois personnes enseignant le labour attelé. Jusqu'à cette année, chaque M.F.C. accueillait environ 25 exploitants choisis dans les villages voisins, entre avril et juin, soit à une période où l'activité agricole est ralentie. Logement et nourriture étaient fournis aux exploitants qui suivaient ainsi quotidiennement des cours ayant trait à chaque étape de l'activité agricole - les semailles, le sarclage, la récolte et l'usage d'intrants (dont l'enseignement de la culture attelée). Chaque programme de formation du M.F.C. était orienté selon les caractéristiques du sol du pays, mais néanmoins abordait l'ensemble des cultures principales - mil, sorgho, maïs, arachide et riz. Des parcelles de terrain étaient alors cultivées à titre d'exemple, avec l'emploi des semences et des techniques présentées lors du programme, et les agriculteurs étaient invités à revenir pour constater l'augmentation des rendements. En fait, on espérait que les agriculteurs ayant bénéficié des cours de formation utiliseraient les techniques apprises à leur retour dans leur village.

et qu'ils entraîneraient d'autres exploitants sur cette voie.

A dater de la saison 1977, le programme a cependant été modifié: cette fois, les agents doivent se rendre directement aux villages choisis et y faire des démonstrations publiques. De cette façon, on espère non seulement atteindre annuellement un plus grand nombre d'exploitants, mais aussi supprimer les difficultés provenant de la séparation des agriculteurs de leur famille et de leur village pendant deux mois. Quelques agents ont cependant fait remarquer qu'avec le nouveau système, il sera impossible d'atteindre plus d'un ou deux villages par an, alors que dans l'ancien programme de nombreux villages étaient représentés. En outre, les avantages procurés par la centralisation des matériaux, des intrants et de la parcelle servant aux démonstrations seront de ce fait un peu compromis. Cette nouvelle méthode facilitera cependant le Projet Céréaliier Pilote, prévu pour cette année, au cours duquel les villages choisis participeront à un programme intensif destiné à augmenter les rendements de mil et de sorgho.

Un autre programme organisé directement par le Département de l'Agriculture, avec la coopération des M.F.C. et des coopératives consiste à établir des entrepôts de semences à l'intérieur du village. Afin d'éviter la détérioration de ces semences et par conséquent les rachats de celles-ci, on a encouragé les cultivateurs à apporter leurs réserves aux entrepôts situés au niveau du village et construits par le Ministère du Gouvernement local. C'est ainsi qu'après la récolte, les agriculteurs apportent les semences d'arachide et en moindres quantités celles de mil et de sorgho à l'entrepôt où elles sont mises

en sac, traitées et stockées aux frais du Département de l'Agriculture, jusqu'à la prochaine saison où elles leur sont rendues. Ce système semble être très efficace dans la mesure où il évite aux exploitants toute perte due aux incendies et aux insectes, et réduit les retards quant à l'acquisition de semences pendant la période du semis.

Enfin, le département de l'Agriculture est directement impliqué dans la sélection et la distribution des engrais. Avec l'aide du GPMB, l'engrais destiné aux céréales et à l'arachide est choisi et commandé.

En effet le GPMB, comme nous l'expliquerons ultérieurement, importe, subventionne et livre cet engrais au département de l'Agriculture. C'est par l'intermédiaire des M.F.C., des Centres Agricoles et des Coopératives qu'il est alors vendu aux cultivateurs.

En général, le programme de développement agricole dépend directement du Département de l'Agriculture qui a aussi un rôle de coordination dans l'exécution des programmes spéciaux à financement international. Enfin, les coopératives agissent directement au niveau de l'exploitation agricole et sont administrées par un département différent.

## 2. Le Département des Coopératives

La Gambie a commencé à instituer des Sociétés Régionales ou coopératives à partir de 1955. Sous la direction du Département des Coopératives, ou Syndicat Coopératif, 62 sociétés régionales totalisant 80.000 membres existent à présent en Gambie. Il n'y a pas un seul village qui ne soit représenté et l'adhésion est offerte à tout exploitant âgé d'au moins 18 ans, ceci sur paiement d'un droit d'entrée s'élevant à 5 Dalasis. Les coopératives sont avant tout des institutions consacrées

à la commercialisation de l'arachide, mais sept d'entre elles achètent cependant du riz national destiné au GPMB.

Le GPMB a le monopole officiel des exploitations de l'arachide, l'achetant directement au producteur par l'intermédiaire des commerçants privés et des coopératives, tous deux brevetés et recevant des marges identiques. Ces dernières achètent actuellement 40% de la récolte et les commerçants privés se partagent le reste. Le producteur individuel a avantage à joindre une coopérative au lieu de vendre directement aux commerçants privés. D'une part, les membres d'une coopération peuvent acheter des engrais à crédit à la société coopérative, les ventes à crédit n'étant pas autorisées par le Département de l'Agriculture ou les M.F.C. D'autre part, les semences d'arachide sont fournies à crédit au paysan qui en a besoin au moment du semis. De plus, des emprunts en espèces destinés à des fins non limitées (comme les crédits de subsistance) sont offerts aux membres de la coopérative à un taux d'intérêt annuel de 15%. Enfin, le profit de ces sociétés régionales devrait, en principe, être réparti entre les réinvestissements dans les activités scolaires ou immobilières (25%) et les dividendes distribués (75%). Mais la distribution d'un dividende aux membres de la coopérative n'a pas encore pu se produire à cause des pertes sur les prêts non remboursés et de certaines autres formes d'inefficacité administrative.

Les coopératives gambiennes ont néanmoins un rôle à jouer dans la collecte de l'arachide. On spécule que, bientôt, les coopératives en détiendront exclusivement le droit, ce qui supprimerait le rôle de l'agent privé patenté. De plus, dans le domaine des céréales, les coopératives étendent leurs activités à celles de la collecte du riz

destiné au GPMB. Cependant, si on leur accorde le monopole des achats d'arachide, il est improbable que le système coopératif puisse, dans un proche avenir, faire face à de plus grandes responsabilités dans le domaine de la commercialisation des céréales.

B. Le Gambia Produce Marketing Board (GPMB)

Le "Gambia Produce Marketing Board" (GPMB) fut créé en 1949 afin de faciliter la collecte et l'exportation de l'arachide. Bien qu'étant une entreprise nationalisée, il agit avec beaucoup d'autonomie. Il y a en effet naturellement une forte interaction entre le gouvernement gambien et le GPMB, surtout en ce qui concerne la détermination des prix, mais ce dernier a cependant son propre comité de directeurs ainsi qu'un bureau londonien chargé de négocier la vente de l'arachide aux clients internationaux. Depuis 1949 le GPMB s'est agrandi, tant en taille qu'en influence, étendant ainsi ses opérations non seulement dans le domaine de l'arachide mais aussi dans celui d'autres produits agricoles. Les opérations actuelles comprennent:

1. L'arachide: Le GPMB contrôle totalement le commerce de l'arachide depuis la collecte au niveau de l'exploitation agricole jusqu'à la vente sur le marché international. Il délivre les permis aux acheteurs et passe également par les coopératives pour acheter la récolte aux agriculteurs. Ensuite l'arachide est transportée par la compagnie de transport filiale du GPMB, la Gambia River Transport Company, puis concassée, traitée et transformée en huile d'arachide par une autre filiale, la Gambia Produce Marketing Company Ltd. dont les moulins se trouvent à Banjul et à Kaur. Ainsi le GPMB exporte l'arachide à la fois sous sa forme brute et en huile. Un service établi à Londres

négocie directement les ventes, en particulier avec la France, la Hollande, le Portugal et d'autres clients européens. En plus du monopole officiel de la collecte et de l'exportation de l'arachide, le GPMB détient également celui de la distribution de l'huile d'arachide pour les besoins de la consommation intérieure. Enfin, étant donné que les engrais sont avant tout utilisés par les agriculteurs pour la culture de l'arachide, le GPMB a la responsabilité d'en assurer l'importation, le stockage et la livraison aux centres de distribution. Le département de l'Agriculture est alors chargé de fournir les estimations des besoins prévus afin de passer les commandes ainsi que d'assurer la coordination de la vente aux exploitants à partir des centres de distribution. Le prix de vente accordé à l'exploitant est inférieur au prix payé par le GPMB, la subvention étant financée par le fonds d'aide aux engrais de ce dernier.

2. Le riz: En ce qui concerne le riz, le GPMB intervient à la fois dans la collecte de la production nationale et dans les importations dont il a le monopole. C'est à partir de ses installations de stockage de Banjul que les ventes et livraisons sont effectuées auprès des commerçants brevetés et, surtout, auprès de la "National Trading Corporation" (NTC), le distributeur gouvernemental des produits de consommation. Comme nous l'avons expliqué antérieurement, les prix de gros et les prix de détail sont contrôlés, mais entre 1972 et 1974, les prix de gros du riz ont été inférieurs aux prix de revient pour le GPMB, la différence étant financée par le fonds de stabilisation du riz du GPMB.

Le GPMB agit aussi en tant qu'acheteur du paddy national, ses

principaux fournisseurs étant des membres de coopératives avec qui il traite directement. Il gère à Kuntour une rizerie transformant le paddy décortiqué, mais ne s'occupe que de quantités limitées n'excédant pas 1000 tonnes en raison de la faiblesse du montant commercialisé. De plus, le GPMB n'a pas grand intérêt à encourager les achats de riz national, étant donné que cette opération est financièrement très coûteuse, le GPMB est en effet dans l'obligation d'assurer la vente de son riz transformé nationalement au même prix auquel il délivre celui qui est importé, alors que le prix d'achat à l'agriculteur est donné, les coûts de traitement élevés, et le prix aux grossistes fixe.

3. Le Coton: Le GPMB agit également en tant qu'acheteur de coton dont la production est encouragée dans la Division Fluviale Supérieure. Il gère une machine à égrener à Sapu, et la Banque Africaine de Développement étudie actuellement, dans le cadre de son projet coton en Gambie, la possibilité d'établir un second moulin à Basse. Donc, après avoir égrené le coton, le GPMB en vend la charpie aux clients européens et en exporte les semences au Sénégal. Ceci représente une opération très marginale pour le GPMB, étant donné que la culture du coton est peu importante, avec seulement une superficie cultivée de 1000 acres et des rendements très insatisfaisants. En Gambie, le coton en est donc toujours à son stade de développement.

C'est ainsi que l'influence du GPMB s'est étendue à d'autres domaines, bien que sa fonction première, ainsi que sa principale source de profits et de revenus soit la collecte et l'exportation de l'arachide. Par exemple les profits provenant de la culture de l'arachide pendant les saisons 1972-73, 1973-74 et 1975-75 se sont élevés

respectivement à 6.35 et 16 millions de Dalasis (ce dernier chiffre est estimé), alors que ce n'est qu'en 1973-74 qu'un léger profit fut recensé sur les opérations cotonnières. Ces profits ont servi à subventionner le traitement et la commercialisation du riz, les ventes d'engrais ainsi que l'approvisionnement de certains fonds et caisses. Ainsi, au cours de la saison 1973-74, les pertes relevées pour les opérations du riz ont excédé 3 millions Dalasis alors que le GPMB a amorti ses frais la saison suivante. Actuellement (1976-77), on s'attend à un léger profit sur les ventes de riz, surtout à cause de la baisse des cours internationaux. Autre exemple pendant la saison 1973-74, le GPMB a subventionné les ventes d'engrais jusqu'à 238.000 Dalasis, tout en allouant directement 553.000 Dalasis au Département de l'Agriculture. L'année dernière, cette concession s'est élevée à 1.5 million Dalasis et une subvention de 2.5 million Dalasis a été attribuée au Fonds Gouvernemental de Développement. Ces concessions et ces subventions une fois distribuées, le reste du profit est alors réparti entre le fonds de stabilisation du prix de l'arachide, dont l'actif courant dépasse 48 millions Dalasis, et le fonds général, dont l'actif consolidé atteint 35 million Dalasis. Le fonds de stabilisation a pour but de fournir des réserves au cas où les cours mondiaux de l'arachide s'effondreraient, protégeant ainsi les agriculteurs contre des chutes de prix inacceptables.

On peut donc attribuer le succès relatif du GPMB, dont l'actif excède actuellement 80 millions Dalasis avec un profit estimé cette année à 16 millions, à la fois aux cours mondiaux favorables de l'arachide, à un prix au producteur relativement bas et à une administration dont

l'efficacité a été facilitée par l'indépendance que lui a accordée le gouvernement gambien.

C. La "National Trading Corporation" (NTC) et la Consommation Rurale

En 1973, La National Trading Corporation (NTC), société mixte à laquelle le gouvernement participe directement à 51%, a été créée afin d'approvisionner la population rurale en biens de consommation. La NTC possède actuellement cinq dépôts destinés à la vente en gros et quinze entrepôts orientés vers la vente de détail. La répartition de ces derniers à l'intérieur du pays est naturellement agencée de façon à en faciliter l'accès au public.

La NTC commercialise avant tout les biens de consommation (alimentaires et non-alimentaires), les importations de riz et certains produits gambiens tels que l'huile d'arachide, le miel et des peintures de revêtement. Sa politique de prix consiste à faire payer le prix de revient, tout en variant les marges de profit. Par exemple, ces dernières sont relativement plus importantes lorsqu'elles portent sur les boissons alcoolisées et les autres articles de luxe que sur des marchandises de première nécessité comme le sucre et les allumettes. Les frais de transport sont également compris dans ce prix final. C'est pourquoi, plus on s'éloigne vers l'intérieur, plus les produits de la NTC sont élevés et ainsi sujets au contrôle des autorités gouvernementales qui se substitue ainsi à la taxation de cet organisme.

La NTC est le plus grand acheteur de riz en gros importé par le GPMB, en vend environ 50% ce qui équivaldrait pour l'année 1976-77, à plus de 17.000 tonnes. A l'origine, la NTC était le seul distributeur

de riz importé, le vendant à la fois en gros et au détail. Cependant, avec le système actuel, la NTC vend seulement aux consommateurs tandis que le GPMB approvisionne directement les autres distributeurs.

La NTC envisage son rôle à la fois sous un angle économique et social. Bien qu'elle essaye de faire un profit raisonnable, la NTC n'oublie pas pour autant son but qui consiste à apporter à la communauté rurale des prix plus compétitifs. Les commerçants individuels ainsi que les grands distributeurs (tels que la CFAO et la Maurel Prom) sont décidés à respecter les prix de la NTC afin d'éviter la perte de leur clientèle. Pourtant, si l'influence de la NTC sur les prix est réelle dans les régions situées à proximité de ses débouchés, elle disparaît dans celles plus éloignées qui restent approvisionnées par le commerçant nomade.

#### IV. LA POLITIQUE DES PRIX ET LA COMMERCIALISATION

Cette section décrit le mécanisme de la commercialisation ainsi que les problèmes de politique des prix concernant chaque culture gambienne de base.

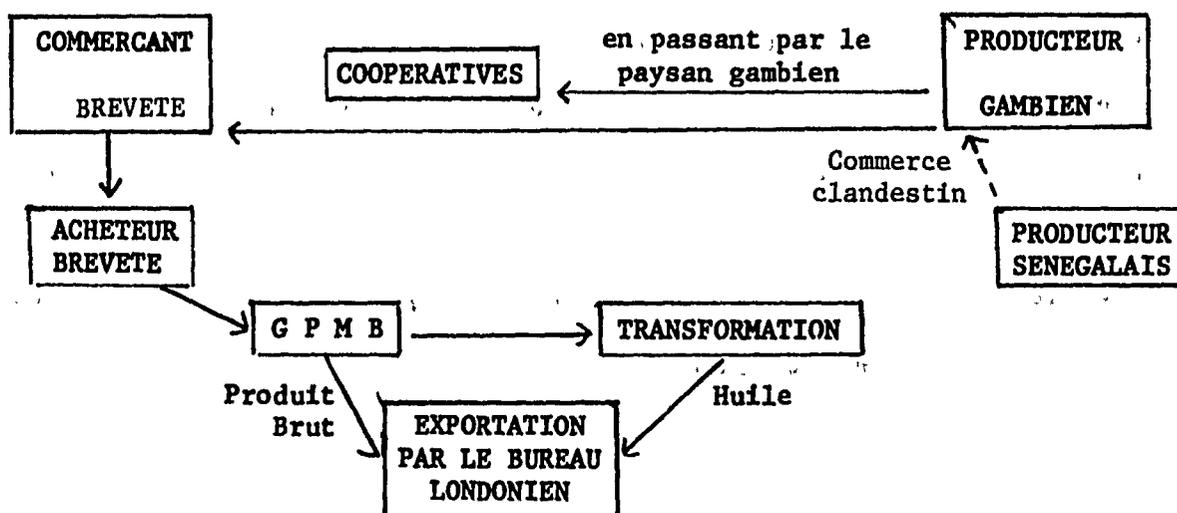
##### A. L'Arachide

Comme nous l'avons mentionné antérieurement, le GPMB détient le monopole officiel de l'achat et de l'exportation de l'arachide dont la collecte est assurée à la fois par les acheteurs brevetés (LBA) et par les coopératives. Le choix de l'acheteur est réservé à l'exploitant bien que les coopératives n'achètent qu'à leurs membres. Pourtant, même si le prix imposé aux deux groupes commerciaux est le même, l'agriculteur trouve des avantages différents à traiter avec chacun d'entre eux suivant sa situation personnelle. D'un côté, les coopératives lui offrent un intérêt relativement faible, un crédit de subsistance (dont le montant est fonction de ses ventes antérieures) et la livraison d'engrais. De l'autre, le commerçant privé propose souvent le ramassage gratuit de ses produits (évitant ainsi à l'exploitant la perte de temps et les dépenses inutiles dues au transport de la marchandise entre l'exploitation agricole et les postes d'achat de la coopérative), la possibilité de crédit, même à plus grands risques, et de la nourriture à crédit pendant les "mois maigres" de juillet, août et septembre. Enfin, les LBA et les coopératives offrent tous deux les semences à l'agriculteur à un prix choisi par le GPMB.

Les LBA délivrent eux-mêmes les certificats aux commerçants et emploient ces derniers pour effectuer leurs achats qui sont ensuite rachetés par le GPMB. C'est à ce point que le GPMB doit décider de la portion de la récolte à transformer en huile avant l'exportation et de celle qu'il désire exporter directement. Cette décision repose principalement sur le critère de maximisation du profit soit sur les cours mondiaux du produit brut et du produit traité.

En général, l'arachide est transportée aux Dépôts Agricoles, situés le long du fleuve Gambia, par les acheteurs brevetés. Ensuite, "The Gambia River Transport Co.", une filiale du GPMB, assure le transport de l'arachide par péniche soit vers les moulins si elle est transformée, soit vers Banjul si elle est exportée directement. Il apparaît ainsi que le GPMB a le contrôle total sur les opérations d'arachide, depuis l'achat au niveau de l'exploitation agricole jusqu'à l'exportation. Le diagramme I illustre cette chaîne commerciale.

Diagramme I. La Commercialisation de l'Arachide.



Le tableau suivant montre comment le mouvement coopératif a acquis en 10 ans une position prédominante sur le marché. La situation est demeurée relativement statique depuis la saison 1973-74, les coopératives contrôlant toujours environ 45% des ventes. En outre, comme nous l'avons mentionné, le gouvernement apparaît favorable à un prochain monopole de commercialisation par les coopératives. S'il en est ainsi, les coopératives devraient plus que doubler la quantité d'arachide qu'elles achètent.

Tableau XIII

L'ARACHIDE : ACHATS DECLARES PAR LES AGENTS D'ACHAT  
EN POURCENTAGE

1964-65 - 1973-74

<i>Buying Agent</i>	1964/65	1965/66	1966/67	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74
M. Njie & Sons Ltd. ...	—	—	—	—	—	—	—	—	5.87	13.03
C.G.I.E.T. Co. ...	—	—	—	—	—	—	—	1.27	1.29	2.00
U.A.C. Ltd. ...	23.67	24.51	22.55	25.86	28.51	31.37	28.17	—	—	—
S. Madi Ltd. ...	20.85	19.07	20.80	18.40	19.63	19.70	22.95	33.65	32.16	27.68
C.F.A.O. ...	6.87	9.21	6.12	5.72	6.04	5.09	5.52	6.47	4.63	3.23
Maurel Prom ...	5.94	7.45	7.29	7.08	6.40	7.29	11.25	12.67	12.17	7.99
Maurel Freres ...	6.68	5.83	6.04	6.70	5.57	4.91	4.27	3.33	—	—
Le Comaf. ...	4.27	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vezia Ltd. ...	4.73	5.16	5.86	5.10	4.14	5.87	—	—	—	—
Co-operatives ...	26.99	28.77	31.34	31.14	29.71	25.77	27.84	42.61	43.88	46.02
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

SOURCE: GPMI, Annual Report, 1973/74. P. 42

Le tableau suivant indique les quantités d'arachide achetées par le GPMB au cours des saisons passées :

Tableau XIV. Les Achats d'Arachide Effectués par le GPMB  
(en tonnes)

<u>64-65</u>	<u>65-66</u>	<u>66-67</u>	<u>67-68</u>	<u>68-69</u>	<u>69-70</u>	<u>70-71</u>	<u>71-72</u>
90,953	117,968	126,314	117,023	119,871	110,396	113,225	122,532
<u>72-73</u>	<u>73-74</u>	<u>74-75</u>	<u>75-76</u>	<u>76-77</u>			
100,376	134,562	135,600	133,000	135,000*			

\*estimation

SOURCE : GPMB

Il ne faut pas oublier qu'une partie de ces achats annuels d'arachide est entrée illégalement en Gambie, en provenance du Sénégal. Cette situation se reproduit traditionnellement à chaque fois que le prix au producteur gambien dépasse celui en cours au Sénégal, ou bien lorsque la saison d'achat gambienne commence avant la "campagne" sénégalaise.

#### La Politique des Prix de l'Arachide

Le prix offert par l'agent d'achat est un prix déterminé par le gouvernement gambien à la suite d'une série de délibérations entre le GPMB et les agences gouvernementales concernées. En général, le GPMB obtient, par l'intermédiaire de son bureau londonien, une estimation des cours mondiaux concernant la saison à venir. A l'aide de cette estimation et de ses propres prévisions relatives à la récolte nationale, il peut ainsi recommander un prix au cabinet du gouvernement. Ce dernier l'approuve ou le modifie selon les cas. Cette estimation est fondée sur différents critères : il s'agit avant tout d'éviter les mouvements

fluctuants du prix au producteur et de maintenir les profits du GPMB.

Une fois le prix au producteur établi, il ne reste plus qu'à décider des marges officielles à accorder aux acheteurs brevetés (LBA), aux commerçants et aux coopératives. Cette marge, identique pour tous, est déterminée de façon à leur assurer une bonne commission ainsi qu'à couvrir tous leurs frais. Bien qu'il soit incomplet, le tableau suivant donne cependant une idée de l'importance de ces marges.

Tableau XV. Les Marges Commerciales de l'Arachide  
(en Dalasis par tonne)

<u>LBA (acheteurs brevetés) :</u>	<u>1972-73</u>	<u>1973-74</u>	<u>1976-77</u>
Coûts Fixes pour 1 Acheteur	8.41	8.41	
Coûts Variables	2.69	3.10	ND
Marge de Profit	2.75	3.15	
<b>Total :</b>	<b>13.85</b>	<b>14.64</b>	<b>20.84</b>
 <u>Commerçants :</u>			
Coût de la Main-d'oeuvre	8.52	9.80	
Coût des Sacs	3.18	3.10	ND
Indemnité de Perte Pondérate	3.00	3.46	
Marge de Profit	2.75	3.15	
<b>Total :</b>	<b>17.45</b>	<b>19.59</b>	<b>27.87</b>

Le tableau XVI indique les prix au producteur officiels de même que les prix de vente moyens du GPMB de 1964-65 à 1976-77

Tableau XVI. Prix de l'Arachide au Producteur et à l'Exportation

Prix au Producteur	<u>64-65</u> 135	<u>65-66</u> 140	<u>66-67</u> 140	<u>67-68</u> 135	<u>68-69</u> 140	<u>69-70</u> 150	<u>70-71</u> 170
Prix de Vente	340	320	305	270	370	380	479
Prix au Producteur	<u>71-72</u> 180	<u>72-73</u> 200	<u>73-74</u> 230.40	<u>74-75</u> 310.40	<u>75-76</u> 370.40	<u>76-77</u> 408	
Prix de Vente	446	491	789	ND	752.9	1050*	

\*Estimé

SOURCE : GPMB

Il apparaît donc que les prix de l'arachide au producteur sont demeurés relativement stables jusqu'en 1968-69 lorsque de fortes augmentations annuelles ont eu lieu, soit 15, 35, 20, et 10% au cours des quatre dernières années, ce qui a encouragé l'agriculteur à changer de tactique. Il consacre à présent moins de terres et de travail aux cultures céréalières traditionnelles et davantage à l'arachide, qui est relativement plus avantageuse.

Si tous les coûts du GPMB sont incorporés, la combinaison précédente du prix au producteur et du prix de vente moyen donne les profits annuels suivants :

Tableau XVII. Les Profits Effectués par le GPMB sur l'Arachide  
(en milliers de Dalasis)

<u>64-65</u> 1,871	<u>65-66</u> 998	<u>66-67</u> -59	<u>67-68</u> -1,635	<u>68-69</u> 4,983	<u>69-70</u> 3,794	<u>70-71</u> 10,150	<u>71-72</u> 7,048	<u>72-73</u> 6,275
<u>73-74</u> 34,848	<u>74-75</u> ND	<u>75-76</u> -1,600	<u>76-77</u> 16,000*					

\*Estimé

SOURCE : GPMB

Le profit annuel est donc réparti entre le fonds de stabilisation, le fonds général et les subventions accordées au Département de l'Agriculture et au Fonds de Développement Gouvernemental. Ce profit a également servi à subventionner les engrais et le riz d'importation et, pendant les années déficitaires, le fonds de stabilisation subventionne les opérations du GPMB.

#### B. Le Mil et Le Sorgho

La commercialisation du mil (Suno et Sanyo) et du sorgho est caractérisée par un système traditionnel à petite échelle et aucune agence gouvernementale n'intervient, soit officiellement, soit officieusement, dans le procédé. Les principaux participants sont les exploitants, les petits commerçants, quelques grossistes et les détaillants. Ainsi qu'il en est fait mention dans la section sur la production agricole, la production gambienne annuelle de mil et de sorgho atteint environ 35 à 40.000 tonnes, dont 13.000 tonnes de sorgho et 22.000 tonnes de mil pour l'année 1975. Seulement 10% de cette production sont commercialisés. A ce chiffre il faut ajouter les importations de mil et de sorgho effectuées par les grossistes, évaluées à 5000 tonnes en 1976, ainsi que les importations clandestines des petits commerçants sénégalais.

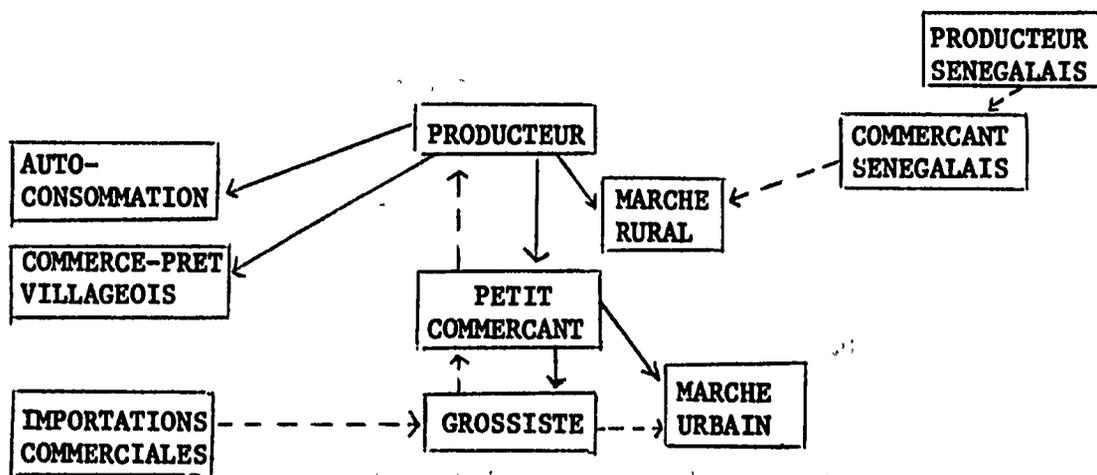
Il semblerait donc que la quantité de mil et de sorgho commercialisée en Gambie atteigne approximativement 10.000 tonnes. Nous avons déjà insisté sur le fait que les prix actuels incitent le cultivateur à maximiser sa production d'arachide et même à acheter, si besoin est, des céréales et du riz d'importation. Ainsi peu d'agriculteurs cultivent le mil et le sorgho dans un but commercial. En fait, les seules

quantités locales de mil et de sorgho qui soient commercialisées le sont surtout par les exploitants possédant, à la suite d'une récolte inespérée, un surplus, ou bien encore par ceux dont les besoins d'argent liquide se font pressants.

Les marchés urbains les plus importants (Banjul, Basse et Georgetown) sont avant tout approvisionnés par les petits commerçants qui achètent à l'occasion un sac ou deux aux agriculteurs désireux de vendre. Quant aux exploitants habitant à proximité, ils apportent simplement leur marchandise sur ces marchés. Mais au niveau de village, le mil et le sorgho sont commercialisés par l'agriculteur soit contre d'autres denrées soit contre de l'argent liquide. C'est ainsi qu'il est courant de voir un agriculteur prêter des céréales à un autre pendant les mois maigres de juillet, août et septembre; ce prêt est ensuite remboursé en mil ou en sorgho au cours de la récolte suivante.

Diagramme II essaye de présenter les réseaux commerciaux mentionnés plus haut :

Diagramme II. La Commercialisation du Mil et du Sorgho.



Les flèches en trait gras indiquent les flux de la production nationale de mil et de sorgho. L'exploitant vend le plus souvent à des petits commerçants qui revendent soit sur un marché urbain, soit à un grossiste. Un expert de la FAO a estimé qu'il existe environ 2 ou 3 grossistes gambiens dont l'activité couvre 50 à 100 sacs de mil et de sorgho par mois, soit un maximum de 100 tonnes par an. Etant donné que le marché national est de 3500 à 4000 tonnes, le grossiste n'a qu'un rôle mineur en Gambie. En fait, ceci ne devrait surprendre personne puisque le montant de mil commercialisé est faible et que la Gambie est un petit pays muni d'un bon système de transport. Le petit commerçant, ou même le cultivateur, peut très facilement approvisionner directement le marché rendant ainsi la tâche du grossiste inutile. C'est seulement dans le cas où les petits commerçants n'ont accès à aucun marché de détail et désirent de l'argent liquide que le grossiste se trouve le mieux placé pour servir d'intermédiaire, étant donné qu'il possède assez de capital pour financer les opérations de stockage et de revente.

Les flèches marquées en pointillés sur le diagramme II indiquent les flux des importations de mil et de sorgho dont le total a atteint 5000 tonnes en 1976. Les grossistes utilisent en général les petits commerçants pour vendre une partie de ce mil/sorgho aux cultivateurs manquant de réserves personnelles de céréales, mais ils approvisionnent également les marchés urbains. Quant aux importations effectuées tant par les petits commerçants que par les producteurs en provenance du Sénégal, elles correspondent surtout au commerce frontalier traditionnel résultant des différences de prix entre les deux pays.

Ces quantités de mil et de sorgho sont en général consommées dans les villages frontaliers et doivent être isolées du reste des importations commerciales mentionnées plus haut. Il est pratiquement impossible de savoir à combien s'élève la quantité de mil/sorgho engagée dans ce commerce clandestin. Cependant, les autorités sénégalaises pensent qu'une nette augmentation s'est produite cette année (1976-77) à la suite d'une montée des prix gambiens.

Les principaux flux de mil et de sorgho étant identifiés, une analyse du procédé de tarification s'impose. Les prix du mil et du sorgho ne subissent aucun contrôle en Gambie et obéissent aux lois de l'offre et de la demande. En effet, bien que les prix soient recensés dans les marchés urbains les plus importants, il est presque impossible d'observer ceux qui sont vraiment payés aux divers agents impliqués dans cette chaîne commerciale. Le tableau XVIII. indique les prix mensuels du mil et du sorgho sur le marché de Banjul entre juillet 1974 et octobre 1976. Ils correspondent au prix déboursé par le consommateur pour un demi-kilo.

Une analyse des prix du mil sorgho par régions se trouve en appendice.

De celle-ci on peut tirer plusieurs conclusions. D'une part, ni les variations saisonnières, ni les variations géographiques ne sont significatives. D'autre part, entre juillet 1974 et octobre 1976, les prix ont doublé graduellement. De plus, l'absence de variation géographique de prix s'explique très facilement du fait que la Gambie est un petit pays possédant un bon système de transport. Ainsi toute différence entraînerait certainement le déplacement de mil/sorgho vers les régions offrant des prix plus élevés, ce qui provoquerait rapidement un nivellement ou niveau national.

**Tableau XVIII. Les Prix du Mil et du Sorgho à Banjul**  
(en Butus par 500 grammes)

		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1974	Mil							15	15	15	14	14	14
	Sorgho							14	14	13	15	16	13
1975	Mil	17	14	14	14	15	13	15	15	18	18	18	18
	Sorgho	16	13	15	14	14	14	15	16	17	17	18	24
1976	Mil	25	27	27	27	27	28	29	29	29	29		
	Sorgho	19	26	26	26	26	28	29	29	29	ND		

SOURCE : La Division des Statistiques

Quant au manque de variation saisonnière des prix, on l'attribue surtout à l'importation de riz en quantités suffisantes d'un bout à l'autre de l'année et à un prix constant. C'est pourquoi en juin et en octobre, lorsque l'offre du mil/sorgho est en baisse, l'augmentation attendue de leurs prix n'a pas lieu parce que le riz sert de substitut. Quelques estimations officieuses montrent qu'il existe en effet une nette augmentation des ventes de riz au cours des mois d'été. De plus, étant donné que le riz est soumis à un contrôle des prix et que le GPMB fournit l'approvisionnement nécessaire, l'accroissement de la demande du consommateur pour le riz n'entraîne pas forcément un accroissement correspondant de son prix.

La régularité de l'augmentation des prix du mil et du sorgho est due à deux phénomènes : d'une part, la tendance inflationniste générale de l'économie faisant suite aux augmentations du pouvoir d'achat, provenant des revenus tirés de l'arachide; d'autre part, la stagnation et même la baisse de l'offre de mil/sorgho due aux pertes causées par les insectes nuisibles et par les pluies insuffisantes ainsi qu'au transfert de la main-d'oeuvre et des terres en faveur de l'arachide. Ainsi grâce à une légère hausse des prix de riz, une faible augmentation de la demande de mil et de sorgho, liée à l'accroissement de la population, entraînera une augmentation correspondante de leurs prix.

Les prix dont nous venons de parler sont ceux payés par les consommateurs; ils ne représentent pas forcément ceux perçus par les exploitants. Cependant, étant donné que ceux-ci apportent eux-mêmes la plupart du mil

et du sorgho sur les marchés voisins, il semblerait évident qu'ils perçoivent une bonne partie de ce prix au consommateur.

En admettant que l'on puisse utiliser 45 Dalasis par sac de 90 kilos comme estimation du prix de gros, la liste des prix suivante ne devrait pas être trop éloignée de la réalité.

Tableau XIX. La Structure du Prix du Mil (Octobre 1976)  
(en Butus par kilo)

Prix au Consommateur	58
Prix au Détaillant	50
Prix au Grossiste	--
Prix au Cultivateur	33 (Estimation provenant du Département de l'Agriculture)

La marge du détaillant serait de 8 Butus, soit 6%, et le Département de l'Agriculture évalue à 33 Butus par kilo le prix perçu par le cultivateur, ce qui reviendrait à dire que 17 Butus constituent la part du détaillant et du grossiste. Malheureusement, il n'y a aucun moyen d'estimer convenablement la fourchette de cette marge. De plus, une analyse de ce type est biaisée du fait qu'il n'existe aucune division claire de ces fonctions car, dans bien des cas, le grossiste n'entre pas dans le circuit étant donné que le petit commerçant apporte directement le mil et le sorgho au détaillant. Dans ce cas le petit commerçant reçoit la marge totale (50-33), soit 17 Butus.

En ce qui concerne la commercialisation du mil/sorgho, il faut également tenir compte du rapport des rentabilités du mil/sorgho et de l'arachide. Le tableau suivant présente les estimations s'y rapportant.

**Tableau XX. La Rentabilité du Mil, du Sorgho et de l'Arachide.**  
(L'unité monétaire étant le Dalasis)

	<u>Mil ou Sorgho</u>	<u>Arachide</u>
Rendements par acre : (en livre)	600*	1100
Prix au Producteur : (en Butus par livre)	13	18.5
Revenu Total	78	203.5
Coûts Variables		
Intrants	3.25	7
Main-d'oeuvre	72.75	100
Dépréciation & Outils	<u>3</u>	<u>3</u>
Coût Total	78.75	110
Profit	- .75	93.5

\*moyenne des rendements de mil et de sorgho

SOURCE : Estimations provenant du Département de l'Agriculture

Ainsi, comme la preuve vient d'en être faite, la culture de mil et de sorgho, après déduction des frais de main-d'oeuvre, est déficitaire.<sup>1</sup> Par contre, le profit de l'arachide par acre est de 93.5 D. Ainsi, l'on comprend parfaitement que l'agriculteur essaye d'intensifier ses efforts de production en faveur de l'arachide. Si l'on considère le prix actuel de l'arachide et les faibles rendements de mil et de sorgho, il serait nécessaire d'élever le prix du mil/sorgho versé à l'exploitant à 71 B.

<sup>1</sup>Ceci ne veut bien sûr pas dire que le cultivateur de mil perd de l'argent, mais cela implique que si ses frais de main-d'oeuvre étaient payés au taux indiqué sur le tableau, la production de mil serait déficitaire.

(soit 76 CFA) par kilo pour que celui-ci soit incité à changer de politique. Il s'ensuit que sans augmentations substantielles des rendements, la production de mil et de sorgho en vue de la commercialisation n'est pas avantageuse, étant donné le rapport actuel des prix.

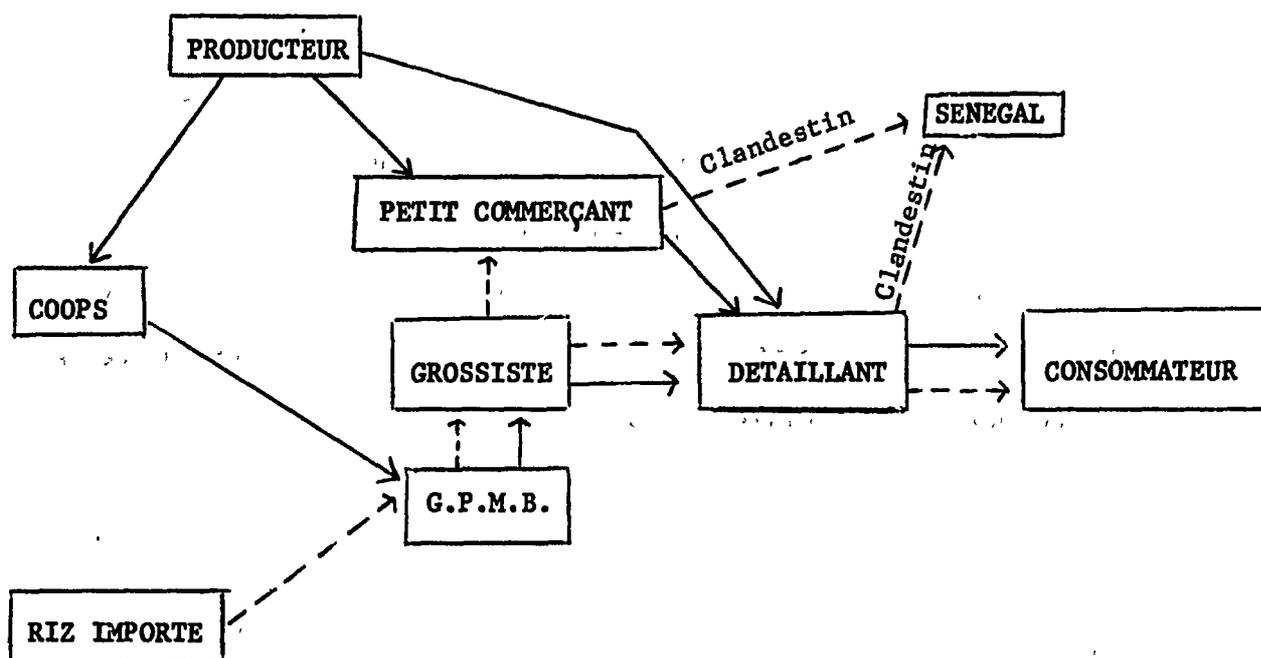
Cette section a donc fait une présentation complète de la situation concernant le mil et le sorgho : l'identification des agents qui entrent dans ce circuit limité, l'analyse de la tendance récente de leurs prix et l'évaluation des marges accordées à chacun des agents ainsi que de la rentabilité, pour l'exploitant, des cultures d'arachide et de mil /sorgho.

### C. Le Riz

Cette section va tenter de présenter les réseaux commerciaux concernant à la fois le riz national et le riz importé puis d'analyser la tendance récente des prix et enfin de calculer la rentabilité pour l'exploitant.

Le Diagramme suivant présente les flux du riz national et du riz importé.

Diagramme III. La Commercialisation du Riz.



Les flèches en trait gras représentent les flux du riz national et celles marquées en pointillé indiquent ceux du riz importé.

La procédure par laquelle le GPMB satisfait la consommation gambienne de riz importé est présentée au chapitre II. En un mot, il livre le riz aux grossistes qui le revendent aux détaillants chargés d'approvisionner le consommateur. Le même chapitre indique également que les importations de riz ont été, cette année, estimées à 34.000 tonnes, soit environ 31% de la consommation gambienne de céréales. Les quantités de riz importé vendues en dehors de Banjul atteignent environ 30% et représentent à la fois ce que les agriculteurs incapables d'assurer leur autonomie céréalière consomment et les importations clandestines provenant du Sénégal. Le chapitre II présentera aussi les marges accordées aux grossistes et aux détaillants. Le prix du riz étant souvent moins élevé en Gambie qu'au Sénégal, les commerçants sénégalais sont incités à acheter du riz importé en Gambie et à le revendre dans leur pays. Les autorités gambiennes ont actuellement augmenté le prix du riz afin de réduire ses écoulements clandestins.

Comme nous en avons fait mention dans la section précédente, les ventes du riz importé sont plus nombreuses, en particulier dans les zones rurales, pendant les mois "maigres" de juin, juillet, août et septembre lorsque le mil/sorgho est pratiquement indisponible, ce qui entraîne la stabilisation de ses prix. Les chiffres provenant de la région entourant Sapu le confirment; le GPMB a vendu aux grossistes de cette région les quantités mensuelles suivantes

Tableau XXI. Les Ventes de Riz Importé à Sapu

Juillet (1976)	1650-(160 livres par sac)	317-(220 livres par sac)
Août	2290	924
Sept.	2290	
Oct.	2290	
Nov.	700	
Déc.	très peu (chiffres incomplets)	

SOURCE : Les Autorités Gambiennes, Sapu.

Lorsque le mil et le sorgho redeviennent disponibles vers la fin novembre, les ventes dans les zones rurales subissent une chute importante jusqu'à ce que les agriculteurs aient épuisé leurs ressources, ce qui n'arrive pas avant le printemps suivant. Les importations de riz en quantités suffisantes permettent à l'agriculteur de réduire sa propre production de céréales et tend à stabiliser les prix du mil et du sorgho pour le reste de l'année.

La production nationale de riz atteint environ 30.000 tonnes et est presque entièrement consommée sur place. Le fait que les consommateurs gambiens préfèrent le riz importé limite la commercialisation du riz national. Le tableau XXI indique que le GPMB en est le seul acheteur officiel. En effet, il en assure l'achat à l'état brut - le paddy - le traitement à Kuntaur et la livraison en même temps que celle du riz importé. Les deux types de riz sont souvent mélangés. Les quantités de riz national achetées par le GPMB sont très faibles, elles ont atteint

environ 700 tonnes par an au cours des dernières années. L'opération du riz national n'est pas rentable pour le GPMB, car les cours mondiaux sont trop bas et les coûts de traitement trop élevés. Une partie du riz national est décortiquée manuellement par les agriculteurs et vendue aux commerçants avant d'être mise en vente sur les marchés ruraux ou bien, ce qui est encore plus courant, les exploitants apportent eux-mêmes ce riz et le vendent directement sur le marché. La FAO a estimé à 25%, soit 7500 tonnes, la quantité de riz commercialisée; 700 tonnes le sont par le GPMB et 6800 tonnes, soit plus de 90%, par les marchés privés.

Le GPMB offre généralement un prix garanti de 18 Butus par livre, soit 40 Butus par kilo (42 CFA par kilo), ce qui représente une augmentation de 14 B par livre pour les deux années passées et de 13 B par livre pour la saison 73-74. Cependant, les commerçants semblent offrir entre 18 et 20 B par livre, ce qui explique la faible participation du GPMB dans ce secteur. En effet, les agriculteurs se rendant directement sur le marché reçoivent un prix bien plus élevé, approchant même celui perçu par le consommateur. En ce qui concerne le marché de Banjul, voici les prix du riz national et du riz importé :

**Tableau XXII. Les Prix du Riz à Banjul**  
(en Butus par grammes)

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1974 Riz Importé							23	24	23	23	24	26
Riz National							24	ND	ND	23	23	ND
1975 Riz Importé	30	29	32	30	30	31	30	30	30	30	30	30
Riz National	34	ND	30	30	30	28	32	32	32	30	31	30
1976 Riz Importé	30	30	30	30	30	30	30	33	33	33	33	
Riz National	ND	30	ND	32	32	32	ND	ND	35	NA		

SOURCE : La Division des Statistiques.

Le tableau concernant les prix du riz consommateur par régions se trouve en appendice.

Il est important de rappeler que la plupart du riz national est consommée dans l'arrière pays, aux alentours des régions productrices, et non à Banjul. Quant au riz importé, son prix à Banjul s'est élevé graduellement, de 23 à 33 Butus par 1/2 kilo (69 CFA par kilo), suite à la politique de suppression de la subvention du GPMB. En effet, cette année le GPMB devrait équilibrer son budget sur ses opérations de riz importé, vu que les cours mondiaux ont baissé et que le prix au consommateur est en légère hausse. Par contre, en dehors de Banjul, ce prix est légèrement plus élevé à cause des frais de transport. Enfin, le prix du riz est fixé et contrôlé et son application est confiée aux agents de l'Unité de Contrôle des Prix. Mais ceci n'est que théorique, car le GPMB a toujours veillé à maintenir à ce prix des quantités suffisantes pour satisfaire la demande; ce n'est que lorsque le flux normal est interrompu par des problèmes de transport ou par des livraisons tardives que des écarts se produisent.

Le prix du riz national suit de près celui du riz importé. En outre, étant donné que ce dernier représente un substitut satisfaisant et est préféré par les consommateurs au riz national, il serait économiquement impossible que les prix divergent.

Le Département de l'Agriculture a estimé la rentabilité par acre du riz pluvial et du riz marécageux de la façon suivante :

**Tableau XXIII. La Rentabilité du Riz**  
(L'unité monétaire étant le Dalasis)

	<u>Riz Pluvial</u>	<u>Riz Marécageux</u>
Rendement par acre (livres)	800	1200
Prix à l'Agriculteur (B par Livre)	20	20
Revenu Total	160	240
<b>Coûts Variables</b>		
Intrants	10.80	8.00
Main-d'oeuvre	88.00	97.00
Dépréciation des Outils	1.60	1.60
<b>Coût Total</b>	100.40	106.60
<b>Profit</b>	59.6	133.40

SOURCE : Estimations provenant du Département de l'Agriculture

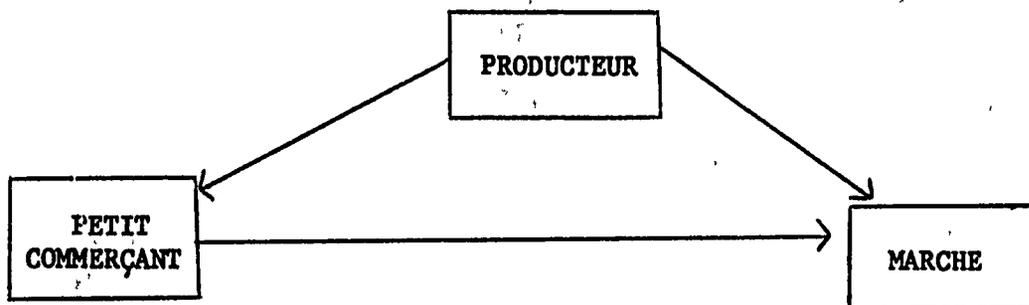
Ainsi donc, contrairement à la production de mil et de sorgho, celle du riz et en particulier du riz cultivé en rizière est rentable. Cependant, il existe certains problèmes attachés à l'expansion de la riziculture; ils sont exposés au chapitre II et concernent la teneur en sel du fleuve Gambia ainsi que la difficulté d'accès aux rizières. Il semble donc que ce soit le manque de nouveaux terrains à rendement identique qui soit un frein à l'expansion de la culture du riz en rizière. C'est pour-quoi on ne peut envisager l'avenir de la commercialisation du riz gambien sous un jour favorable que si les problèmes techniques et la politique de tarification du GPMB concernant ses importations sont abordés. Le prix du riz national ne doit pas s'écarter du prix du riz importé étant donné que ce dernier conditionne directement la prise de décisions de l'exploitant.

En conséquence, la rentabilité des investissements nécessaires à l'augmentation des rizières disponibles dépend des cours mondiaux du riz.

D. Le Maïs

Une très faible quantité de maïs est commercialisée soit seulement 5% des 12.000 tonnes produites annuellement. Ce montant est soit directement apporté sur le marché par l'agriculteur, soit collecté par le petit commerçant.

Diagramme IV. La Commercialisation du Maïs



Les exploitants vivant à proximité d'un marché évitent le petit commerçant et bénéficient de la marge étant habituellement réservée à ce dernier; mais lorsqu'il s'agit de faire des livraisons à Banjul, le commerçant intervient alors en collectant les petites quantités auprès des agriculteurs et en assurant le transport.

Le principal obstacle à l'expansion d'un marché du maïs est le refus, de la part du consommateur, de considérer cette céréale comme une denrée de base. C'est la raison pour laquelle la demande dans les centres urbains, où le riz est préféré, n'est pas assez importante pour stimuler une culture plus extensive du maïs.

Aux prix actuels, la production d'arachide est infiniment plus rentable que celle du maïs. En fait, il existe très peu de renseignements sur les prix du maïs. Le prix au producteur estimé est de 12.5 Butus par livre, pour un prix au consommateur de 15 à 18 Butus par livre. Le tableau XXIV indique la rentabilité estimée de la production de maïs.

Tableau XXIV. La Rentabilité du Maïs.  
(L'unité monétaire étant le Dalasis)

---

Rendement par acre	1000
Prix (Butus par livre)	12.5
Revenu Total	125
Coûts Variables	
Intrants	5
Main-d'oeuvre	66.5
Dépréciation	3
Coût Total	74.5
Profit	50.5

---

SOURCE : Estimation provenant du Département de l'Agriculture

Bien qu'une augmentation de la production commercialisée de maïs ait été observée récemment, celle-ci est freinée par une certaine réticence des consommateurs.

E. Les Coûts et Avantages de l'Autonomie Alimentaire

Sachant que la rentabilité relativement plus importante de l'arachide est à l'origine du manque d'autonomie alimentaire gambienne, il serait plus qu'intéressant d'en examiner à fond les coûts et les avantages.

Nous savons également que la Gambie a pour stratégie d'exporter l'arachide et d'importer du riz. Nous nous proposons donc d'évaluer la rationalité d'une stratégie qui tenterait de substituer le riz d'importation au riz national.

L'hypothèse sous-jacente est qu'il est possible de développer le sol marécageux actuellement cultivé le long du fleuve Gambia afin de satisfaire à l'augmentation nécessaire de la production intérieure. Pourtant, il ne faut pas négliger les problèmes notoires liés à l'accès difficile de ces rizières et encore plus à leur trop forte teneur en sel. Néanmoins nous pensons que l'extension de nouvelles rizières à rendement égal n'est pas limitée. C'est pourquoi nous négligerons les coûts potentiels de la mise en valeur de ces nouvelles superficies. Donc les coûts de l'extension de la production de riz présentés ici devraient être considérés comme minimum.

Il est d'autre part supposé que la production de riz ne peut être développée que si une partie de la main-d'oeuvre est transférée de la culture de l'arachide à celle du riz. Dans ce cas, il va falloir comparer les bénéfices résultant de l'élimination des importations de riz avec les coûts liés à la réduction de la production et de l'exportation de l'arachide.<sup>1</sup>

On estime actuellement que la production céréalière gambienne satisfera cette année (1976) 58% des besoins nationaux et les importations

---

<sup>1</sup>Cette analyse pourrait se présenter en des termes différents; en effet, l'on pourrait parler du sacrifice des augmentations futures de la production d'arachide au lieu de la réduction de la production actuelle. Selon cette perspective, l'expansion de la production de riz nécessitera des ressources qui auraient pu être destinées à celle de la production d'arachide comme, par exemple, la main-d'oeuvre, les fonds d'investissement, la recherche, le potentiel humain, etc.

(34.000 tonnes) 31%, soit ensemble plus de 90%. Donc l'élimination des importations par un accroissement de la production locale rendrait la Gambie presque entièrement autonome en ce qui concerne la production de céréales.

Les rendements actuels des rizières sont estimés en moyenne à 1500 livres par acre. Ainsi, en supposant que ces rendements puissent être maintenus sur la superficie ajoutée, hypothèse risquée étant donné les problèmes d'accès et de teneur en sel, une augmentation de 69.744 acres devrait suffire à produire 34.000 tonnes de riz comestible, le chiffre de transformation du riz brut en riz comestible étant 0,65. Ceci représente donc une augmentation de 127% des surfaces rizicoles actuelles. Un acre de rizière coûte 91 D en main-d'oeuvre, ceci d'après une estimation provenant du Département de l'Agriculture, tandis qu'un acre d'arachide revient à 100 D. En conséquence, une augmentation d'un acre de riz entraîne une réduction de 0,91 acres de la surface consacrée à l'arachide. C'est pourquoi, si la surface de riz est augmentée de 69.744 acres, celle d'arachide doit être réduite de 63.467 acres. Ainsi, en estimant le rendement moyen d'arachide à 1150 livres par acre, la production totale serait réduite de 33.176 tonnes, soit 25% de la récolte actuelle. Cette analyse suggère que le remplacement de 35.000 tonnes de riz importé par la production nationale ne coûterait pas plus de 33.176 tonnes d'arachide. Enfin, les coûts/avantages économiques d'une telle stratégie dépendent des cours mondiaux du riz et de l'arachide.

Le tableau suivant montre comment les variations de prix des deux céréales affectent cette stratégie. Les chiffres montrés représentent les variations de la somme algébrique des bénéfices effectués.

sur les importations de riz et les pertes encourues sur la production d'arachide suivant différents cours mondiaux. en d'autres termes, le PNB gambien (185 millions de Dalasis en 1975) augmenterait ou diminuerait, selon les quantités indiquées sur ce tableau :

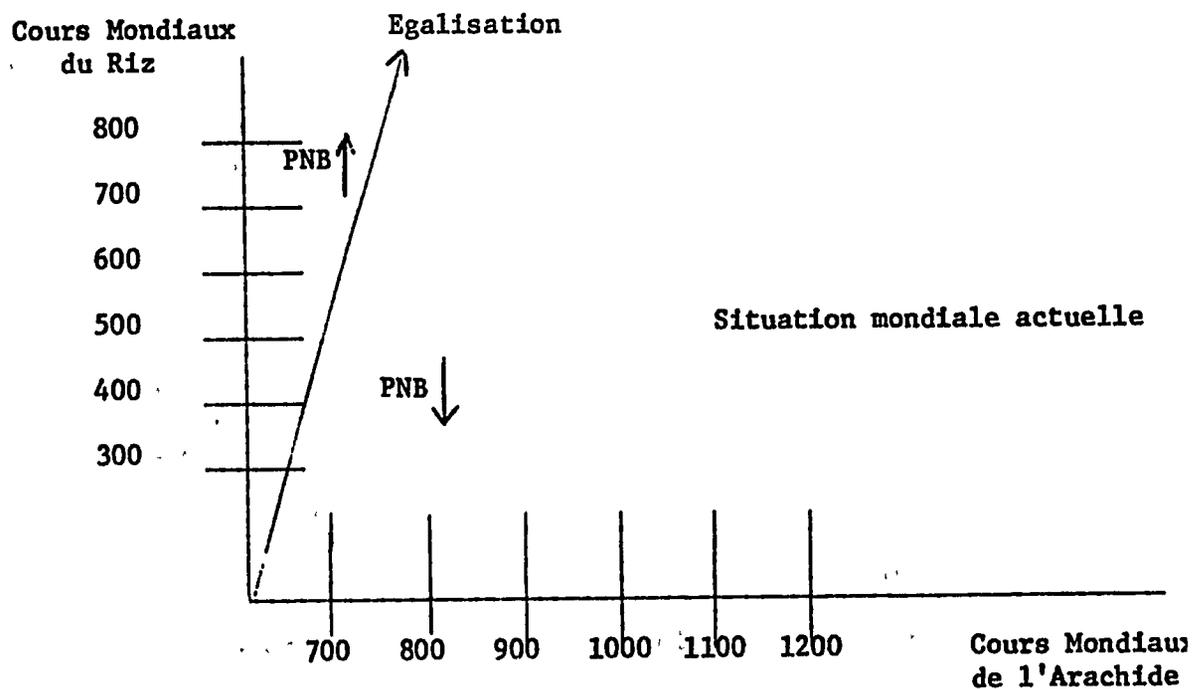
**Tableau XXV. Coûts/Avantages de l'Elimination des Importations de Riz**  
(Changements du PNB en milliers de Dalasis)

Cours Mondiaux du riz par tonne	Cours mondiaux de l'arachide par tonne						
	700	800	900	1000	1050	1100	1200
300	-13,019	-16,335	-19,660	-22,976	-24,629	-26,302	-29,647
350	-11,319	-14,635	-17,960	-21,276	-22,929	-24,602	-27,947
400	- 9,619	-12,935	-16,260	-19,576	-21,229	-22,902	-26,247
500	- 7,019	- 9,535	-12,860	-16,176	-17,829	-19,502	-22,847
550	- 4,523	- 7,801	-11,158	-14,476	-16,129	-17,802	-21,147
600	- 2,823	- 7,141	- 9,458	-12,776	-14,429	-16,102	-19,447
700	+ 577	- 2,741	- 6,058	- 9,376	-11,029	-12,702	-16,047

Nous avons donc déjà indiqué que les chiffres précédents représentaient les coûts minimaux de la stratégie consistant à éliminer les importations de riz. Tout d'abord, il n'est pas possible d'obtenir les rendements constants actuels en étendant la superficie des champs de riz marécageux. D'autre part, les coûts, variables comme fixes, du traitement du riz n'ont pas été inclus dans ce calcul. Néanmoins, ces chiffres

restent significatifs : en effet, les cours mondiaux actuels du riz et de l'arachide rendraient l'autonomie alimentaire gambienne complète (soit 90% des besoins intérieurs) extrêmement coûteuse. Le GPMB a estimé pour cette année, le prix à l'exportation de la tonne d'arachide à 1050 D. A ce prix, une stratégie d'autonomie fondée sur l'élimination des importations de riz s'avère, dans le cadre de cette analyse, économiquement dangereuse à l'intérieur d'une fourchette raisonnable de cours mondiaux. Par exemple, au cours mondial actuel, soit 500 D par tonne de riz, on voit que le PNB gambien diminuerait de 17.829.000 D. Le schéma suivant indique les fourchettes des cours mondiaux du riz et de l'arachide qui rendraient cette stratégie rentable.

Diagramme V. Les Coûts/Avantages de l'Autonomie Alimentaire  
(en Dalasis par tonne)



$$\Delta \text{PNB} = P^{\text{Riz}} \times 34.000 - P^{\text{Arachide}} \times 33176$$

Le long de la ligne  $\Delta \text{PNB} = 0$

$$\text{Donc, } \frac{P^{\text{A}}}{P^{\text{R}}} = \frac{34.000}{33.176} = 1,03$$

Pour chaque rapport des cours mondiaux,  $\frac{P^{\text{A}}}{P^{\text{R}}}$ , supérieur à 1,03, la stratégie du remplacement des importations de riz fait diminuer le PNB; pour tout rapport des prix mondiaux inférieur à 1,03, elle le fait augmenter.

Bien que les cours mondiaux pourraient se montrer défavorables pour la Gambie, il n'en reste pas moins vrai que sa spécialisation dans la production de l'arachide présente des avantages certains. Ainsi une stratégie d'autonomie céréalière, entraînant une diminution de la production d'arachide, implique des coûts économiques potentiels élevés. Tout changement technologique permettant la réduction des coûts de la culture du riz ou bien encore des investissements en capital dont le coût d'opportunité est très faible, réduiraient ces coûts.

De toute façon, cette analyse reste strictement économique.

#### F. Résumé

Il existe actuellement en Gambie un marché de l'arachide bien défini dont le contrôle officiel est assigné au GPMB. De même la commercialisation du paddy local s'avère importante : le GPMB et les commerçants privés garantissent les achats auprès des agriculteurs. Cependant, grâce à des prix favorables, les commerçants privés occupent une place de choix. Enfin, en ce qui concerne le mil, le sorgho et le

maïs, il existe un système de commercialisation privé traditionnel : les faibles quantités commercialisées le sont par les cultivateurs eux-mêmes ou par les petits commerçants, les grossistes ayant un rôle limité au centre urbain de Banjul.

Les prix au producteur (Butus par livre) relatifs à chacune des cultures mentionnées ci-dessus sont présentés ci-après pour ces dernières années :

Tableau XXVI. Les Prix au Producteur  
(en Butus par livre)

	<u>73-74</u>	<u>74-75</u>	<u>75-76</u>	<u>76-77</u>
Arachide*	11	14	17	185
Riz*	13	14	14	18
Mil/Sorgho	ND	9	10	13
Maïs	ND	ND	ND	125

\*Prix garantis

SOURCE : Le GPMB et le Département de l'Agriculture.

Calculée d'après les prix de l'année 1976-77, la rentabilité par acre de chaque culture est la suivante :

Tableau XXVII. La Rentabilité Par Acre  
(L'unité monétaire étant le Dalasis)

Arachide	93.5
Riz (Pluvial)	59.6
Riz (de Marécage)	133.40
Mil/Sorgho	-.75
Maïs	50.5

SOURCE : Estimations du Département de l'Agriculture.

Ainsi le point fondamental de la réalité agricole gambienne est la supériorité de la rentabilité de l'arachide par rapport à celle des céréales. En effet, même si la culture du riz en marécage est très rentable, son développement ultérieur est entravé par toutes sortes de problèmes (accès, teneur en sel). Outre son excellente rentabilité, l'arachide bénéficie d'un marché garanti et efficace contrôlé par le GPMB, alors que ce n'est le cas ni pour le mil, ni pour le sorgho, ni pour le maïs : pour ces trois cultures, le producteur en court lui-même les risques. Toutes les raisons que nous venons d'évoquer devraient être suffisantes pour expliquer le détournement des paysans gambiens des cultures céréalières traditionnelles au profit de l'arachide.

Enfin, le modèle simple présenté précédemment a montré que la stratégie consistant à exporter l'arachide et à importer le riz, élève le niveau du revenu national monétaire. En effet, dans les conditions technologiques présentes, si l'on prend les cours mondiaux actuels de l'arachide et du riz ou plutôt ceux qu'il est possible d'inscrire dans une fourchette raisonnable, la substitution du riz d'importation par le paddy national, compte tenu des limites de main-d'oeuvre, réduirait le PNB. Ainsi les coûts économiques liés à une réduction de la production et des exportations de l'arachide sont supérieurs aux bénéfices résultant d'une réduction correspondante des importations de riz.

## V. LE STOCKAGE

Le stockage des céréales est une opération relativement décentralisée dont le contrôle varie avec le type de céréales. La totalité du riz importé ainsi que la faible quantité de riz national sont achetées par le G.P.M.B. et stockées dans ses propres entrepôts avant d'être livrées, sur commande, aux grossistes patentés. Le mil et le sorgho sont emmagasinés dans les villages par les agriculteurs, soit dans les greniers circulaires en terre cuite et à toit de chaume, soit dans les greniers en bambou. Ces installations ont été jugées suffisamment efficaces par une mission de l'Institut des Produits Tropicaux envoyée récemment en Gambie, les pertes ayant été évaluées à moins de 20%. Nous avons déjà attiré l'attention sur le fait que très peu d'agriculteurs sont autonomes sur le plan des céréales. En effet, les stocks villageois s'épuisent entre les mois de juin et d'octobre et les quelques grossistes, localisés près du centre urbain de Banjul, emmagasinent leurs faibles quantités dans leurs propres établissements. Enfin, les céréales pénétrant en Gambie par l'intermédiaire des agences donatrices internationales sont stockées dans les entrepôts administrés par les diverses agences gouvernementales locales et, lorsque les livraisons dépassent la capacité locale, il est possible de louer des entrepôts appartenant au secteur privé.

Le Tableau XXVIII indique les entrepôts céréaliers en activité :

Tableau XXVIII-- la Capacité de Stockage des Céréales

(en tonnes)

<u>Propriétaire de l'Entrepôt</u>	<u>Capacité</u>	<u>Location</u>	<u>Usage</u>
GPMB	1000	Banjul	Riz (Importé)
GPMB	1000	Banjul	" "
GPMB	1500	Banjul	" "
GPMB	1500	Banjul	" "
Ministère de l'Education	400	Canpama	Aide Alimentaire
Ministère du Gouvernement Local	500	Yundum Airport	Aide Alimentaire - WFP
	300	Mansakondo	" " "
	300	Kaur	" " "
	300	Y.B.K.	" " "
	300	Basse	" " "
	300	Basse	" " "
	300	Kerewan	" " "
Département de l'Agriculture	300	Yundum	Aide Alimentaire
La Douane	1000	Banjul	Céréales à Court Terme
GPMB*	2000	Banjul	Riz
GPMB*	3000	Kuntaur	Céréale
<u>Silos</u>			
GPMB	500	Kuntaur	Paddy en gros
GPMB	400	"	Paddy en gros
<b>Capacité Total@: 14.900</b>			

(\*Tous ces magasins ont été construits récemment sur les conseils de la Mission de l'Institut des Produits Tropicaux venue étudier, en 1975, les problèmes de stockage de la Gambie. L'entrepôt de 2000 tonnes à Banjul et celui de 3000 tonnes à Kuntaur ont été disponibles respectivement en janvier et février 1977.)

SOURCE: Le Département de l'Agriculture.

Les stocks locaux de semences devraient être inclus dans l'inventaire de la capacité de stockage. En effet, alors qu'ils devraient accueillir uniquement les semences d'arachide, il est possible que les agriculteurs stockent aussi le mil et le sorgho. En outre, si la commercialisation de ces deux céréales venait à se développer, ces entrepôts pourraient devenir un chaînon important du réseau commercial.

Outre le stockage à l'exploitation, le stockage céréalier gambien existe avant tout sous la forme d'entrepôts. Néanmoins, la liste présentée ci-dessus, concernant la capacité potentielle de stockage des céréales, est sous-estimée: en effet, il est toujours possible de louer au secteur privé. La capacité de stockage est concentrée dans la région de Banjul, reflétant ainsi le besoin d'une capacité de stockage capable de recevoir le riz importé et l'aide alimentaire avant qu'ils ne soient transférés dans les autres parties du pays. Etant donné le riz importé et consommé à Banjul même, il n'est pas nécessaire d'étendre d'une façon extensive le réseau de stockage à l'intérieur du pays. Cette localisation actuelle pourrait poser de graves problèmes si la Gambie développait soudain un système extensif de commercialisation des céréales locales.

Alors que la plupart des installations de stockage sont en assez mauvais état, les renseignements que nous possédons semblent indiquer un taux assez faible de pertes, ceci bien que nous ne possédons aucune estimation pouvant les corroborer. L'Unité de Protection des Cultures (C.P.V.) Du Département de l'Agriculture inspecte toutes les céréales entrant dans le pays avec, apparemment, beaucoup de vigilance. Quand cette inspection révèle des problèmes causés par les insectes, le Dé-

partement de Contrôle de la Qualité du GPMB ou de CPU assurent la désinfection et la vaporisation.

Comme mentionné antérieurement, l'Institut des Produits Tropicaux (TPI) est venu visiter la Gambie en 1975, afin d'évaluer la capacité de stockage existant. Il conseilla la construction immédiate de deux entrepôts devant être administrés par le G.P.M.B. et capables de recevoir une capacité de 2000 tonnes à Banjul et de 3000 tonnes à Kuntaur. Plus tard, il alla jusqu'à recommander qu'une politique de stockage nationale soit adoptée, avec le G.P.M.B. comme responsable de la direction du stockage à la fois de l'aide alimentaire et du riz importé.

L'inventaire du stockage existant montre que de nombreuses agences gouvernementales s'occupent de l'aide alimentaire, ce qui empêche le G.P.M.B., responsable de l'importation du riz, d'évaluer avec exactitude les besoins du moment. C'est la raison pour laquelle le T.P.I. pense que si le G.P.M.B. se chargeait de la totalité du stockage, il se rendrait mieux compte de ce qui arrive dans le pays. Ce dernier pourrait ainsi planifier avec davantage d'efficacité l'entrée du riz dans le pays, éliminant ainsi les frais de stockage dûs aux commandes excédentaires et les manques d'approvisionnement temporaires. En outre, la centralisation de la fonction de stockage permettrait des économies d'échelle en ce qui concerne l'administration, réduisant ainsi les coûts totaux de stockage. Néanmoins le gouvernement gambien n'a pas encore pris de décision à ce sujet.

D'autre part, les experts du T.P.I. n'ont pas eu l'impression que la Gambie avait besoin, pour empêcher la famine ou éviter des variations de prix, d'un programme de stock amortisseur important et rigide. Un

approvisionnement minimal de 4000 tonnes de céréales devrait être maintenu pour faire face à une éventuelle interruption des livraisons. Ce stock serait simplement emmagasiné avec d'autres céréales et constamment renouvelé. Ainsi, selon le T.P.I., la Gambie pourrait éviter les frais de stockage entraînés par la détention d'un stock de réserve important, ceci pour les raisons suivantes:

(1) Les fluctuations excessives des prix sont peu fréquentes, étant donné que la Gambie importe la majeure partie de ses commandes de céréales à des prix relativement stables.

(2) La commande une fois reçue, l'expédition prend de 4 à 5 semaines pour atteindre Banjul et la distribution à l'intérieur du pays, de 3 à 5 jours. Encore plus rapides pourraient être les expéditions de l'aide européenne.

(3) Etant donné qu'un grand assortiment de produits alimentaires-- riz, maïs, mil et sorgho-- arrive à maturation toute l'année à différentes époques, il est peu probable que la Gambie ait à souffrir d'un échec total de sa production nationale.

Les seuls coûts de stockage que l'on puisse estimer en Gambie sont ceux concernant le programme de stockage national. Si l'on ajoute aux 5000 tonnes de capacité de stockage nouvellement construite, on obtient pour ces 10 000 tonnes gérées par le G.P.M.B., des coûts annuels évalués de la façon suivante:

**Tableau XXIX. Les Coûts de Stockage**

(en Dalasis)

	<u>25.000 tonnes</u>	<u>30.000 tonnes</u>	<u>34.000 tonnes</u>
Personnel et Main-d'oeuvre permanents	37.059	37.059	37.059
Matériel d'entrepôt	5.400	5.400	5.400
Désinfection	18.831	22.453	25.350
Hygiène d'entrepôt	9.097	9.097	9.097
Frais d'entretien	12.640	12.640	12.640
Frais de manutention (au port, à la manutention, au transport)	285.067	342.080	387.691
Dépréciation des Bâtiments	33.266	33.266	33.266
Intérêts sur les Emprunts	17.089	17.089	17.089
Coûts Imprévus (10% des dépenses précédentes)	41.845	47.908	52.759
Frais Administratifs	57.537	65.874	72.544
Contrôle de Qualité Forfaitaire	5.000	5.000	5.000
<b>Coûts Totaux</b>	<b><u>522.831</u></b>	<b><u>597.866</u></b>	<b><u>657.895</u></b>
Coûts par tonne	20.91	19.93	19.35
Coûts par Kilo	.02	.019	.019

SOURCE: Le Rapport de la Mission de l'Institut des Produits Tropicaux en Gambie en 1975.

Etant donné que le prix au producteur du riz est de 66 B par kilo, les coûts annuels de stockage, évalués à 2 B, représentent 3% du prix d'achat.

Le T.P.I. donne également des estimations des coûts de transport par tonne, ces renseignements étant fournis par la Compagnie de Transport du Fleuve Gambia.

Tableau XXX-- L'Estimation des Coûts de Transport (en Dalasis)

	<u>per ton</u>	<u>per kilo</u>
De Banjul à Kemoto	5.00	.005
De Banjul à Sankwia	6.25	.006
De Banjul à Sambani	7.50	.008
De Banjul à Kuntaur	8.75	.009
De Banjul à Sapu/Georgetown	11.25	.012
De Banjul à Basse	13.75	.014

SOURCE: Le Département de l'Agriculture

Ainsi, de Banjul à Basse qui est le dernier arrêt en amont, les coûts de transport sont de 1.4 Butus et ceux de stockage de 2 Butus, ce qui ne représente 3.4 Butus par kilo.

Le système de stockage gambien des céréales est ainsi conditionné par la dépendance alimentaire de l'économie gambienne vis-à-vis des sources extérieures. La capacité totale semble satisfaisante grâce aux 5.000 tonnes établies à la demande de la mission de T.P.I. En général, les principaux problèmes du stockage gambien sont les suivants: le mauvais état des entrepôts gouvernementaux, le manque de stockage dans les régions productrices et la décentralisation du contrôle de ce stockage, ce qui aggrave les problèmes relatifs à la planification des importations.

## VI. CONCLUSION

Ce rapport a ainsi insisté sur le fait que la Gambie est, plus qu'aucun autre pays sahélien, intégrée dans le commerce mondial. Sa spécialisation dans l'exportation d'arachide s'est intensifiée au cours des dernières années, stimulée par des prix au producteur relativement favorables. La facilité d'importer du riz à bon marché semble avoir également favorisé cette tendance, soit le déplacement des ressources consacrées à la production céréalière en faveur de l'arachide. En effet, d'après les fourchettes des cours mondiaux que l'on peut raisonnablement estimer et dans les conditions technologiques actuelles, un changement de politique diminuerait le P.N.B.

L'économie nationale et la politique d'action gouvernementale sont ainsi conditionnés par le haut degré d'intégration de la Gambie dans le commerce mondial. Toute discussion concernant une politique d'action orientée vers l'autonomie alimentaire doit être envisagée et étudiée à partir de ce point de vue.

Le rapport des prix du riz et de l'arachide représente l'élément-clé dans la prise de décision de l'exploitant. Tant que ce rapport impliquera une rentabilité plus importante (par journée de travail et par acre) pour l'arachide, la stratégie actuelle sera poursuivie. Pourtant, la politique gouvernementale pourrait changer les prix locaux en les faisant s'écarter des cours mondiaux, ce qui entraînerait la diminution de la production et des revenus correspondants. Ainsi dans sa démarche vers une plus grande autonomie alimentaire, la Gambie doit pouvoir équilibrer les coûts et les avantages

(sécurité et assurance liées à une diminution de la dépendance.

Un point important parce que spécifique au Sahel n'a pas encore été abordé. Les programmes destinés à intensifier directement la production de céréales, quels que soient leurs mérites, ne modifient pas nécessairement la composition de la production agricole en faveur des céréales. En effet, l'agriculteur ne vise qu'une quantité constante de céréales! Ainsi, toute augmentation des rendements céréaliers, au lieu d'élever le niveau de la production céréalière, favorise la culture de l'arachide en ce qu'elle permet au cultivateur d'intensifier ses efforts vis-à-vis de cette dernière. Cependant, c'est l'expansion des rizières qui est la plus prometteuse, en admettant que les problèmes d'accès et de teneur en sel aient été résolus.

Les prix intérieurs sont naturellement très influencés par les cours mondiaux de l'arachide et du riz. La présence de riz importé à un prix raisonnable limite la demande pour le mil et le sorgho: si cette situation atténue les variations saisonnières de prix, elle freine le développement d'une commercialisation rentable du mil/ sorgho. Quant aux variations géographiques des prix des céréales, elles sont pratiquement inexistantes, étant donné la petitesse du pays.

D'autres problèmes relatifs à la spécialisation dans la production d'arachide ont été mentionnés dans cette étude. Certains ont avancé que l'absence d'un marché garanti pour le mil et le sorgho, à l'instar de celui pour l'arachide et le riz local, entrave la production et la commercialisation du mil. Bien qu'il apparaisse que les risques commerciaux doivent être endossés par le producteur de mil et de sorgho,

cette étude a insisté sur le fait que le rapport des prix au producteur du mil et de l'arachide représente l'obstacle majeur au développement de la commercialisation du mil. C'est pourquoi, étant donné les prix actuels, un changement dans la structure de la commercialisation du mil n'aura pas grande influence.

Enfin, la construction supplémentaire de capacité de stockage doit également s'inscrire dans la stratégie globale du pays. De nombreuses discussions sont en cours quant à l'augmentation ultérieure de la capacité de stockage pour les céréales, notamment en ce qui concerne le remplacement des vieux bâtiments et des baux commerciaux. A moins que des réductions des importations de riz ne soient anticipées, ce stockage devrait être situé près de Banjul, principal centre de réception de riz importé. Ainsi, la localisation du stockage constitue une variable supplémentaire dans la prise de décision du gouvernement concernant l'importance à accorder à la culture du riz par rapport à celle de l'arachide.

Pour conclure, cette étude a mis l'accent sur la réalité suivante: une politique d'autonomie alimentaire, même si elle réduisait la dépendance gambienne vis-à-vis des marchés céréaliers mondiaux qui sont incertains, entraînerait des coûts économiques, tout au moins à court terme. C'est pourquoi les économistes gambiens devraient envisager ce changement de politique et déterminer le degré d'autonomie alimentaire voulu avec réalisme.

Appendice 1.

L'USAGE D'INTRANTS

L'usage d'engrais, d'insecticides et de la culture attelée est encore très limité en Gambie où les méthodes de production sont par nature traditionnelles. Les rendements, stagnant à des niveaux relativement faibles reflètent ce manque d'usage extensif d'intrants.

L'Enquête sur l'Agriculture gambienne de 1974-75 menée auprès de 1402 dabadas (exploitations agricoles) donne certaines explications et précisions quant à l'usage des engrais, des insecticides et du fumier :

Tableau 1. L'Usage d'Intrants

	<u>Nombre de Dabadas</u>	<u>Pour l'Arachide</u>	<u>Pour le Riz</u>	<u>Pour le Mil/Sorgho</u>
Engrais	1402	529	125	554
Insecticides	1402	161	36	0
Fumure	1402	0	68	387

SOURCE : Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1975.

La même enquête donne les informations suivantes en ce qui concerne les dabadas utilisant la culture attelée :

Tableau 2. L'Usage de la Culture Attelée

<u>Nombre de Dabadas</u>	<u>Utilisant la culture attelée pour :</u>		
	<u>l'Arachide</u>	<u>le Mil</u>	<u>le Sorgho</u>
1402	904	308	177

SOURCE : Enquête sur l'Agriculture Gambienne, 1975.

La culture attelée sert surtout à labourer, mais il arrive qu'elle soit employée pour les semailles.

Ces chiffres indiquent qu'environ un tiers des dabadas utilise des engrais, qui sont subventionnés par le GPMB, pour l'arachide et le mil/sorgho. Les insecticides sont à peine employés; quant au fumier, son usage est réservé aux exploitants ayant un troupeau et se cantonne au riz et au mil/sorgho. Enfin, la culture attelée est presque exclusivement consacrée à l'exploitation de l'arachide.

Le Département de l'Agriculture recommande les applications d'engrais suivantes :

Arachide	112 livres de superphosphate par acre
Sorgho/Mil Riz et Maïs	50 livres d'A et 20 livres de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> par acre
Riz Irrigué	100 livres d'A et 40 livres de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> par acre

Les importations d'engrais sont estimées ci-dessous:

Tableau 3. Les Importations d'Engrais  
(en tonnes)

<u>Année</u>	<u>Céréales (Composition)</u>	<u>Arachide (Superphosphate)</u>
1970-71	250	300
1971-72	500	850
1972-73	1690	2500
1973-74	3500	2456
1974-75	2000	2700
1975-76	350	4600

SOURCE : Le Département de l'Agriculture.

Les variations dans les quantités d'engrais importées révèlent un taux élevé d'inutilisation. Au contraire, l'augmentation continue des importations d'engrais destinées à l'arachide est une nouvelle preuve de la rentabilité croissante de cette production.

Après avoir consulté le Département de l'Agriculture pour en estimer l'usage futur, le GPMB commande et achète les engrais avant de les mettre à la disposition de ce même département qui est chargé de sa livraison dans les stations agricoles, les coopératives et les centres de polyculture qui eux-mêmes sont chargés de sa vente. Ce sont les centres agricoles qui effectuent le plus grand nombre de ventes, ceci probablement pour des raisons de commodité. Les commerçants locaux vendent les engrais à crédit, mais ce type de vente est peu important étant donné que les demandes de crédit sont approuvées après la période d'application conseillée, soit en juin ou en juillet.

Le prix de vente aux agriculteurs est inférieur au coût réel, la différence étant payée par le GPMB grâce aux fonds spéciaux. Les frais administratifs sont endossés par le Département de l'Agriculture et sont remboursés ultérieurement au moyen d'une subvention gouvernementale indirecte. Les prix des engrais suivants, subventionnés ou non, sont présentés ci-dessous.

**Tableau 4. Les Prix des Engrais**  
(en Dalasis)

	<u>72-73</u>	<u>73-74</u>	<u>74-75</u>		<u>75-76</u>	
	<u>C</u>	<u>A</u>	<u>C</u>	<u>A</u>	<u>C</u>	<u>A</u>
Prix Subventionnés	5.50	4.50	5.50	4.50	6.70	5.30
Prix Non-Subventionnés	20.80	13.35	20.80	13.00	20.46	13.93
% de la Subvention	74%	66%	74%	66%	67%	62%
Coût Total de la Subvention	100,348	238,462	100,000			ND

C - Sac de céréales de 50 livres.

A - Sac d'arachide de 112 livres.

SOURCE : Le Département de l'Agriculture

Le pourcentage de la subvention accordée aux engrais est bien plus élevé pour les céréales que pour l'arachide. Néanmoins, comme on peut le constater, les quantités utilisées pour l'arachide sont largement supérieures à celles utilisées pour les céréales, la rentabilité de l'arachide étant nettement supérieure.

Les principaux problèmes provenant de l'usage des engrais en Gambie sont les suivants :

- (1) Leur vente devrait être encouragée dans les centres de polyculture et dans les magasins de céréales, ceci afin d'élargir la portée géographique de leur usage. En effet, la concentration des ventes dans les centres agricoles représente un obstacle pour les agriculteurs habitant loin de ces centres.

(2) Les engrais devraient être mis en vente plus tôt, d'une part pour encourager les exploitants qui ont, grâce à leurs ventes d'arachide, de l'argent en janvier et février, à en acheter, d'autre part, pour éviter les problèmes issus de livraisons tardives.

(3) Enfin, le crédit accordé par les coopératives devrait être avancé afin de permettre aux agriculteurs d'acheter des engrais à crédit avant la période conseillée pour son application.

Les Semences - Le GPMB encourage les exploitants à stocker eux-mêmes les semences d'arachide dans les magasins des villages et assure leur vente pendant la période des semailles, ceci avec l'aide des commerçants patentés. L'Unité de Recherche Agricole fournit gratuitement aux agriculteurs sélectionnés les semences nouvelles et celles utilisées à titre expérimental, ceci gratuitement mais en quantités limitées. Il semble donc qu'il n'y ait, en dehors des programmes pilotes présentés, aucun approvisionnement direct en semences de mil et de sorgho. Cependant, le Projet Riz Sapu donne aussi gratuitement des semences dans le cadre de son programme.

Les Autres Intrants - Les boeufs, les charrues et les faibles quantités d'insecticides employées sont vendus par l'intermédiaire du Département de l'Agriculture à des prix non-subsventionnés. Enfin, les semences d'arachide sont traitées gratuitement dans les magasins villageois le coût des insecticides étant payé par le GPMB.

Le programme consacré au développement des intrants - Nous avons donc déjà mentionné l'existence de projets pilotes consacrés au maïs, à

l'arachide, au riz, au mil et au sorgho. Leur principal objectif est d'encourager l'emploi d'intrants et de techniques de production plus modernes. Ainsi la culture attelée, les insecticides et les engrais de même que l'enseignement de leur mode d'emploi sont fournis aux agriculteurs sélectionnés. L'année suivante, on encourage ceux-ci à acheter eux-mêmes ces intrants dans l'espoir qu'ils ont su reconnaître leurs avantages. On espère également que les résultats positifs inciteront les agriculteurs voisins à employer à leur tour ces techniques modernes. En raison de sa portée limitée et parce qu'il repose largement sur le volontariat, ce programme aura très peu d'incidence à court terme sur l'accroissement de l'emploi d'intrants. Il reste ainsi à savoir dans quelle mesure une augmentation à long terme est possible.

Un projet plus direct et à grande échelle, destiné à encourager l'usage d'intrants et la modernisation des techniques agricoles, vient d'être lancé en Gambie. Ce projet, appelé Projet de Développement Rural, va coûter 13 millions de dollars et s'étendra sur quatre ans. Son financement provient, en parts égales, de la Banque Mondiale, du Royaume Uni et d'une Banque du Moyen-Orient et concerne la totalité de la région située à l'ouest de la Division Insulaire MacCarthy. Il s'agit d'un projet de développement villageois destiné à présenter une Combinaison Technologique Intermédiaire d'intrants. On espère que dans chacun des 65 villages, le projet atteindra un taux de participation de 60 à 65%, soit 22 "carrés". S'il y réussit, il devrait comprendre environ 1.500 "carrés", soit 30.000 personnes.

La Combinaison Technologique Intermédiaire comprend des boeufs de trait, l'équipement nécessaire les accompagnant tel que des charrues; mais aussi des semoirs, des engrais et des outils. De plus, ce projet concerne le reboisement, la santé publique et d'autres mesures de développement communautaire. Chaque village abritera un personnel qualifié chargé d'enseigner l'usage des nouveaux intrants. On espère que ce personnel sera gambien. Les exploitations choisies seront celles engagées dans la culture de l'arachide, du sorgho, du mil et du riz traditionnel. Le projet a en effet pour objectif d'augmenter les rendements et la production de toutes les cultures principales.

Bien que le projet ne dépende pas du Département de l'Agriculture une communication directe existe avec celui-ci. Certaines réformes administratives à l'intérieur du Département ont déjà surgi lors de la préparation de ce projet.

Le plan général de travail commencera très bientôt (hiver 1977) par la construction de centres de formation ainsi que d'autres édifices à l'intérieur des villages sélectionnés. De plus, un personnel qualifié gambien sera choisi et préparé et des travaux pratiques, de même que la distribution des intrants, sont prévus pour juin 1978. Donc, la saison 1978-79 sera la première à révéler les effets directs du programme de développement rural.

La distribution des intrants aux exploitants sera à crédit, la combinaison coûtant 2000 Dalasis. Cette somme représente leur coût de revient à l'exception des engrais qui sont subventionnés par le GPMB. L'agriculteur devra payer 11% d'intérêt, alors que le taux de profit

effectué est estimé à 16%. Cette estimation est fondée sur une augmentation à la fois des rendements et de la superficie cultivable, ceci grâce à l'usage de ces intrants et d'une utilisation moins intensive de la main-d'oeuvre.

Ce programme répond en principe à la nécessité pour la Gambie de moderniser son secteur agricole. L'effort que le pays est prêt à fournir est suffisamment important pour avoir un impact certain sur la production. Cependant, le programme doit faire face à quelques problèmes graves :

- (1) La combinaison technologique est très coûteuse; c'est seulement les agriculteurs relativement aisés qui peuvent se permettre un tel endettement.
- (2) L'augmentation des rendements pourrait bien inciter l'agriculteur à réduire la superficie consacrée à la culture de céréales et à augmenter celle consacrée à la production d'arachide, ce qui entraînerait un accroissement de cette dernière et la stabilisation de la production de céréales. Le programme devra donc continuellement observer et signaler tout développement de cette nature.
- (3) Il est possible que la technologie proposée soit quelque peu compliquée pour l'exploitant gambien moyen. C'est la raison pour laquelle des instructions très patientes et très détaillées seront nécessaires pour éviter toute mauvaise utilisation. Bien que des dispositions nécessaires aient été prises afin de fournir

à chaque village un personnel avisé, il sera difficile de recruter un personnel gambien suffisant.

En règle générale, le Programme de Développement Rural offre de nombreuses possibilités mais pourrait cependant pêcher par ambition en ce qui concerne l'échelle des opérations. En effet, des projets pilotes réduits et intensifs permettent mieux de juger du mérite global du programme et de confirmer les estimations en ce qui concerne les bénéfices pour l'exploitant. Néanmoins, c'est le seul programme gambien de taille qui encourage un plus grand usage d'intrants.

Appendix 2 - Appendice 2

A. People consulted during visit to the Gambia  
Nov. 17 - Dec. 3, 1976; Jan. 31 - Feb. 1, 1977

Personnes consultées lors de la visite en Gambie  
17 Nov. - 3 Déc. 1976, 31 Jan. - 1 Fév., 1977

Ministry of Agriculture - Ministère de l'Agriculture

Thomas Reubn - Director of Agriculture  
Wally N'Dow - Director of Veterinary - CILSS Representative  
Philip Beusanda - Agriculture Ministry Office  
Mr. Jagne - Agriculture Ministry Office  
Cyril Eyre - Agriculture Advisor  
Mr. B. Suso - MFC at Sarengi  
Mr. B. Jagne - Agricultural Assistant, Jenoi  
W.H. Davies - Animal Husbandry Officer, Sapu  
M.B. Benga - Crop Protection Unit  
M.M. Dibba - Department of Cooperatives  
Bob Taylor - Crop Protection Unit

Ministry of Plan - Ministère du Plan

A.B. N'jie - Agricultural Economist

Central Statistics - Statistiques Centrales

Mr. Singal - Director

Price Control - Contrôle des Prix

Mr. Jobe - Principal Price Control Inspector

Ministry of Local Government - Ministère du Gouvernement Local

Mr. Jagne

Gambia Produce Marketing Board

Mr. Brennan - Chief Accountant  
Mr. Drapier - Advisor  
Mr. N'Dimbalan - Operations Manager  
H.D. Corp - Agent, Sapu

Other - Autres

Michael Wygant - U.S. Chargé d'Affaires  
Douglas Broome - U.S. AID  
Michael Wagner - W.F.P. Representative  
Jim Colbran - UNDP  
Helmare Trupke - FAO  
Colin Clark - Catholic Relief  
John Muenzen - Peace Corps Volunteer  
George Lowe - Director of Rural Development Project  
Mr. Cole - National Trading Corporation  
Pierre Couerbe - CFAO executive  
Sam Wedderbrun - Center of West African Studies

Visited - Endroits Visités

Albert Market - Banjul, MFC-Sarengi, GPMB outlet- SAPU,  
Agricultural Station - Sapu, Jenoi, Yundum Research Center  
and Library

Appendix 2 - Appendice 2

B. Documentation

1. Central Bank of the Gambia, Annual Report, various years.
2. The Gambia Produce Marketing Board, Annual Report, various years.
3. International Bank for Reconstruction and Development, 1975.
4. The Gambia, Agricultural Program, 1976/77.
5. J.D. Winter and G.A. Gilmen, Report of the Grain Storage/Marketing Evaluation Mission to the Gambia, Tropical Products Institute. 1975.
6. The Gambia, Agricultural Development Project Paper.
7. Trupke, Increasing Food Availability through Waste Reduction and Improvements of the Marketing System in the Gambia, FAO, 1976.

**APPENDICE 3**

**Prix des Céréales sur les Principaux Marchés**



Prix Mensuels  
(en Dalasis par 500 gr.)

Année	Grain	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1974	<u>BANJUL</u>												
	Riz Importé							0.23	.24	.23	.23	.24	.26
	Riz Local							0.24	--	--	.23	.23	--
	Mil							0.15	.15	.15	.14	.14	.14
	Sorgho							0.14	.14	.13	.15	.16	.13
1975	Riz Importé		.29	.32	.30	.30	.31	.30	.30	.30	.30	.30	.30
	Riz Local	.34	--	.30	.30	.30	.28	.32	.32	.32	.30	.31	.30
	Mil	.17	.14	.14	.14	.15	.13	.15	.15	.18	.18	.18	--
	Sorgho	.16	.13	.15	.14	.14	.14	.15	.16	.17	.17	.18	.24
1976	Riz Importé	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.33	.33	.33		
	Riz Local	--	.30	--	.32	.32	.32	--	--	.35	--		
	Mil	.25	.27	.27	.27	.27	.28	.29	.29	.29	.29		
	Sorgho	.19	.26	.26	.26	.26	.28	.29	.29	.29	--		
1974	<u>BRINKAMA</u>												
	Riz Importé							.28	.28	.25	.27	.25	.32
	Riz Local							--	--	--	--	--	--
	Mil							--	.14	.18	--	.12	.14
	Sorgho							--	--	--	--	--	--
1975	Riz Importé	.28	.31	.13	.28	.30	.29	.31	.30	.31	.32	.31	--
	Riz Local	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	.31
	Mil	.13	.11	.14	.11	.15	.13	.14	.13	.14	.14	.19	--
	Sorgho	.10	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1976	Riz Importé	.31	--	--	.29	.29	--	.30	--	.31	.34		
	Riz Local	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--		
	Mil	--	.29	.26	.28	.28	.27	.33	.29	.28	.28		
	Sorgho	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--		

2.34D = \$1.00  
 160B = \$100  
 16B = \$10  
 1.6D = \$1  
 1D = 100 Butus







**APPENDICE 4**

**Calculs de la Rentabilité des Cultures Principales**



Tableau 1. Les Mils: Suno et Sanyo  
Evaluation des Coûts et Bénéfices par acre

ARTICLE	DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX	MONTANT
Revenu Mil	Céréale	Livre	600	.13D	78.00D
<b>COÛTS:</b>					
<b>A. Variable</b>					
Semences	Var. locale	1 livre	5	0.25D/ livre	1.25D
Traitement des Semences	NON UTILISE	ACTUELLEMENT			
Engrais	FUMIER PROVE-- NANT DU BETAIL	-	-	2.00D/ acre	2.00D
<b>TRAVAIL</b>					
Préparation du					
Sol	Manuellement	Heures Homme	2	2.00D/ jour	4.00D
Semailles	"	"	3	2.00D/ jour	6.00D
Sarclage	Deux fois manuellement	"	16	2.00D/ jour	32.00D
Récolte	Manuellement	"	6	2.00D/ jour	12.00D
Transplanta- tion	Par charrue à Boeufs	Charretée	2	3.00D/ jour	6.00D
Battage et Mise en sacs	Manuellement	Sac	2.5	5.00D/ jour	12.52D
Total des Coûts Variables:					75.75D
<b>B. Fixes</b>					
Outils manuels	Dépréciation et Réparations				3.00
Total des Coûts Fixes:					3.00
Total des Coûts Variables et Fixes:					78.75D
Total Profit :					-.75D

Tableau 2. Le Riz Pluvial  
Evaluation des Coûts et Bénéfices par acre

ARTICLE	DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX	MONTANT
Revenu Riz	Paddy	Livre	800 livres	.20D	160D
<b>COÛTS:</b>					
<b>A. Variables:</b>					
Semences	Paddy	1 livre	60	0.18D	10.80D
Fumure	-	-	-	-	-
Fumure de Graines	-	-	-	-	-
<b>TRAVAIL</b>					
Préparation du Sol	Manuellement	Journées hommes	3	2.00D	6.00D
Semailles	A la Volée	" "	1/2	2.00D	1.00D
Sarclage (une fois)	Manuellement	" "	12	2.00D	24.00D
Chasse aux Oiseaux	Par les enfants	" enfant	15	1.00D	15.00D
Récolte	Manuellement	" hommes	15	2.00D	30.00D
Transport	Par Boeufs	Charretée	4	3.00D	12.00D
Total des Coûts Variables					98.80D
<b>B. Fixes</b>					
Outils manuels	Dépréciation et Réparations				1.60D
Total des Coûts Fixes:					1.60D
Total des Coûts Variables et Fixes:					100.40D

Le bénéfice net est de 59.60D

Tableau 3. Riz Marécageux - Pluvial  
Evaluation des Coûts et Bénéfices par acre

ARTICLE	DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX	MONTANT
<b>Revenu</b>					
Riz	Paddy	Livre	1.200	0.20D	240.00D
<b>COÛTS</b>					
<b>A. Variables</b>					
Semences	Paddy	1 livre	50	0.16D	8.00D
Fumure	-	-	-	-	-
Fumure de Graines	-	-	-	-	-
<b>MAIN-D'OEUVRE</b>					
Préparation du sol	Manuellement	Journées homme	15	2.00D	30.00D
Semailles	A la volée	" "	3	2.00D	6.00
Sarclage (une fois)	Manuellement	" "	10	2.00	20.00
Chasse aux Oiseaux	Par les enfants	" enfant	15	1.00	15.00
Récolte	A la faucille	" homme	4	2.50	10.00
Battage et Mise en Sacs	A la Baguette	" "	4	2.50	10.00
Transport	Par Boeufs	Charretée	2	3.00	6.00
Total des Coûts Variables					105.00D
<b>B. Frais Fixes</b>					
Outils Manuels	Dépréciation et Réparations				1.60
Total des Coûts Fixes :					1.60
Total des Coûts Variables et Fixes:					106.60D

Le bénéfice net est de 133.40D

Tableau 4. Le Maïs  
Evaluation des Coûts et Bénéfices par acre

ARTICLE	DESCRIPTION	UNITE	QUANTITE	PRIX	MONTANT
Revenu du Maïs	Grains	en sac (de 200 livres)	5 sacs (de 1000 livres)	25.00D	125.00D
<b>COÛTS</b>					
<b>A. Variables</b>					
Semences	Var. locale par ex. "JEKA"	1 livre	25	0.12	3.00
Fumure	Fumier et Ordures Domestiques	-	-	2.00 (supposé)	2.00
<b>TRAVAIL</b>					
Préparation du Sol (labour)	Manuellement	Journées homme	6	2.00D	12.00D
Semilles	"	" "	3	2.00	6.00
Sarclage 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>	Manuellement	" "	12	2.00	24.00
Récolte	Manuellement	" "	3	2.00	6.00
Transport	Par les Boeufs	Par changement	2	3.00	6.00
Battage et Mise en Sacs	Manuellement	En Sacs	5 sacs (1.00D par sac vide)	2.00	12.50
Total des Coûts Variables:					71.50D

**B. Fixes:**

Outils Manuels	Dépréciation et Réparations (1.00D par année)	3.00
Total des Coûts Fixes:		3.00
Total des Coûts Variables et Fixes :		74.50D

Le bénéfice net est de: 50.50D